



Réseau des Acteurs du Développement Durable

BP 11683 Yaoundé – Tél. : 00 237 699.90.19.84

Email: radd2009@yahoo.fr

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ASSOCIATION
N° 000223/RDA/J06

RAPPORT DU PROGRAMME DE PROMOTION DES SYSTEMES SEMENCIERS PAYSANS : ŒUVRER POUR LA RECONNAISSANCE DES SYSTÈMES SEMENCIERS PAYSANS



RADD, Mai 2023

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I - ATELIERS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS DU MONDE RURAL .	4
I.1 – Atelier de BIKOK, le 7 septembre 2022	4
I.2 – Atelier de Yaoundé du 7 décembre 2022	5
I.3 - Le suivi des acteurs locaux pour la promotion de la semence paysanne entre les deux FOSPAC	7
II- LA PROMOTION DES CASES DE SEMENCES PAYSANNES	9
III- ETUDE SUR LA PROBLÉMATIQUE DE L’ACCESSIBILITÉ DES SEMENCES PAYSANNES AU CAMEROUN	11
IV- L’ORGANISATION DE LA FOSPAC3	11
IV 1-Les travaux préparatoires	12
IV.2 - La tenue de la FOSPAC	13
IV.2.1-La cérémonie d’ouverture	13
IV.2.4- Les expositions – ventes-achat-échanges	19
IV.2.5 - -les ateliers thématiques	20
Dans cette articulation, les participants ont eu droit à des présentations théoriques et pratiques.	20
IV.2.6- les animations culturelles	25
IV.2.7 - la cérémonie de clôture	25
V - LE PLAIDOYER	26
VI- LES RESULTATS OBTENUS POUR LE COMPTE DE L’ANNÉE 2022/2023	27
CONCLUSION	28
ALBUM PHOTOS	30
ANNEXES	31

INTRODUCTION

Le RADD est une association de droit commun camerounais, dont la mission est de promouvoir le développement inclusif et durable pour tous à travers la lutte contre les injustices sociale, économique, environnementale et climatique causées par des systèmes dominants. Depuis 2020, le RADD développe le programme de Promotion des Systèmes Semenciers Paysans. Le but de ce programme est d'assurer, de façon durable, l'accès aux semences paysannes de qualité et en quantité suffisante à tous les producteurs sans distinction aucune.

En effet, le constat est fait par l'accès limité à l'offre de semences qu'ont les agriculteurs locaux en période de semis, parce que les semences industrielles sont plus disponibles sur le marché, imposées par les faveurs d'une loi qui leur offre un espace commercial formel. Or, plus de 70% des aliments offerts par des producteurs agros pastoraux sur le marché sont issus des semences paysannes. La promotion des systèmes semenciers s'avère donc nécessaire. Cette mission vise la revalorisation des semences paysannes et la reconnaissance des systèmes semenciers par le législateur camerounais en vue de mettre fin à l'état non formalisé de ce pan important de la production des vivres pour les consommateurs locaux. Depuis l'année 2020, le RADD avec l'appui de Pain Pour le Prochain-Suisse aujourd'hui EPER/HECKS sont engagés dans un processus de promotion de ces systèmes semenciers à l'effet de revaloriser la semence paysanne fortement menacée de disparition ; de redynamiser les systèmes semenciers et, rendre l'agriculteur local indépendant, libre d'accéder aux semences paysannes dont ils maîtrisent la culture, la récolte et la conservation.

Cinq (5) grandes activités se développent entre les deux foires pour renforcer les acquis obtenus pendant les ce grand rassemblement annuel. Suite aux résolutions prises, lors des dernières FOSPAC, et pour atteindre les objectifs de la réussite de ce programme, plusieurs actions ont été menées sur le terrain, en vue de sensibiliser les producteurs locaux et tous les acteurs sur la nécessité de promouvoir le système semencier paysan en mettant l'accent sur l'accessibilité à la semence paysanne en quantité et en qualité. Pour y arriver, des actions ont été planifiées dans le cadre d'un plan triennal qui nous lie avec EPER. Il s'agit :

- Du renforcement des capacités des acteurs locaux dans la production, la conservation des semences paysannes par des actions de formations et de sensibilisation des producteurs ;
- Du suivi des producteurs dans la promotion des systèmes semencier paysans ;
- De la promotion des cases de semences paysannes ;
- De l'organisation de la foire de semences paysannes.
- Du plaidoyer auprès des décideurs sur les questions en lien avec les systèmes semenciers paysans

Le présent rapport reprend les actions développées pendant l'année 2022-2023.

I - ATELIERS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS DU MONDE RURAL

Deux ateliers ont été organisés les 7 septembre et le 7 décembre 2022 respectivement dans l'arrondissement de BIKOK, département de la Mefou et Akono et dans la ville de Yaoundé dans la région du Centre.

I.1 – Atelier de BIKOK, le 7 septembre 2022

Au cours de cet atelier, l'accent est mis sur le renforcement des capacités des producteurs locaux sur l'accessibilité à la semence paysanne de qualité. Cet atelier qui a rassemblé environ 200 producteurs a été un grand moment d'échanges et de partage entre acteurs. Il s'est articulé en 4 grandes parties :

- Une partie protocolaire sur l'ouverture et la clôture de l'atelier ;
- Des exposés en salles suivis des débats ;
- Des travaux en ateliers sur les techniques de production et de conservation des semences paysannes ;
- Une mini foire sur les semences paysannes et les aliments issus de ces semences.

L'atelier est ouvert et clôturé par les délégués départementaux et d'arrondissement de l'agriculture de BIKOK en présence des responsables de la mairie de cette commune rurale.

Il a connu un grand succès au niveau de la mobilisation par une grande présence des paysannes et paysans de la localité, mais également par des enseignements reçus du Dr LIKENG, enseignant à l'université de Yaoundé et promoteur d'une association qui accompagne les agriculteurs. Il a exposé sur « *les rôles et les enjeux du producteur dans la production et la préservation de la semence paysanne* ». A cette occasion aussi, sept (7) groupes de travail ont été constitués pour échanger sur les techniques de production, de sélection, de conservation d'une quinzaine de spéculations. Un exercice hautement fructueux à l'analyse des débats qui ont eu cours pendant les moments de restitution de ces travaux en atelier. L'exposition a servi aux visiteurs une grande diversité de semences paysannes et des mets traditionnels locaux. Le mois de septembre est la deuxième saison culturelle dans cette partie du Cameroun. Les producteurs ont pu acquérir les semences pour cultiver dans leurs exploitations familiales. Tout ou presque a été acheté ou échangé. Plus de 200 acteurs ruraux ont pris une part active pour la réussite de cette rencontre.



L'exposition des semences paysannes et les échanges entre paysans sur les semences paysannes

I.2 – Atelier de Yaoundé du 7 décembre 2022

C'est un atelier comme le premier, sensibilise les producteurs locaux sur la nécessité de produire des semences paysannes de qualité et en quantité nécessaire. Il a surtout été une occasion de préparer la FOSPAC3 avec plus de sérénité ; plus de professionnalisme. Au cours de cet atelier, les participants ont eu droit à des partages d'expériences. La soixantaine de participants a bénéficié des exposés sur

- Les expériences du Zimbabwe et du Benin concernant la gestion des cases de semences paysannes et des banques de gène,
- Les modèles de conditionnement et de packaging des semences paysannes pour plus de compétitivité de l'offre ;
- L'organisation à mettre en place relative à la consommation exclusive des aliments issus des semences paysannes pendant la FOSPAC ;
- La définition de la semence paysanne de qualité et des modalités de recensement des exposants pour la FOSPAC3.

Cet atelier a été l'occasion pour les deux membres du RADD qui ont effectué les voyages d'études sur les systèmes semenciers paysans au Benin et au Zimbabwe de restituer les acquis de ces visites aux acteurs camerounais. Sur la base des photos projetées et commentées, les participants ont pu découvrir les bâtiments, les modes de rangement, les emballages, l'environnement dans lesquels

sont conservées les semences paysannes dans ces pays. L'objectif étant de s'en inspirer pour nos actions futures.

La rencontre du 7 décembre 2022 devait aussi sensibiliser les uns et les autres sur la présentation des semences à exposer, la façon de les emballer. Les semences ont été réparties en 4 groupes, et en fonction de leur volume, elles devaient être d'abord bien nettoyées et conditionnées soit dans des enveloppes, soit dans des sacs, ou constituer des tas à disposer sur les étales. Par ailleurs, un petit recueil des techniques d'emballage des semences paysannes a été distribué à chaque participant. Il leur a été conseillé de ne pas s'encombrer avec des grandes quantités de semences pendant la foire, mais, de prévoir des cartes de visites à distribuer aux éventuels acquéreurs des semences et garder ainsi un contact permanent avec ces clients. Le RADD ne sera pas responsable des invendues.



Au cours de cette réunion préparatoire à la FOSPAC, il a fallu organiser avec les participants, la restauration de la FOSPAC3 qui sera exclusivement faite des aliments issus des semences paysannes. Une liste des restauratrices potentielles s'est ouverte et elles ont commencé à s'enregistrer en mentionnant les menus à offrir pendant la foire ainsi que le nombre de plats qu'elles pourront fournir. Un autre atelier qui a rassemblé une cinquantaine de participants qui ont compris le bien - fondé de ces échanges.

Le registre des exposants s'est ouvert et une trentaine d'exposants à la FOSPAC3 s'est inscrits. L'engouement des acteurs devait être nourri régulièrement depuis la fin de la FOSPAC2 pour faire le lien avec la FOSPAC 3 ; d'où la nécessité du suivi des producteurs sur la thématique de la semence paysanne.



I.3 - Le suivi des acteurs locaux pour la promotion de la semence paysanne entre les deux FOSPAC

L'organisation des ateliers ou des rencontres entre les foires participent du suivi des producteurs entre les deux FOSPAC. En plus de ces rencontres, deux descentes ont été effectuées auprès des femmes autour des cases de semences paysannes dans la localité d'Esse. Les techniciens agricoles du RADD accompagnés des chercheurs des universités sont descendus dans leurs champs au milieu du cycle de production pour apprécier l'évolution des semences en champs et leur apporter des conseils. Les champs de ces paysannes ont ensuite été visités pendant la récolte afin d'évaluer la qualité de la semence qui va être collectée et la nature du stockage pour une bonne conservation. Il faut souligner que la visite des partenaires bailleurs de fonds pendant leur séjour au Cameroun a contribué à motiver ces productrices autour des cases de semences paysannes. Elles ont été fières de recevoir cette visite qui a constitué un catalyseur de développement des actions à mener avec elles dans le futur.

I.4 - La participation aux rencontres africaines sur les semences paysannes

Deux visites des membres du RADD au Zimbabwe et au Benin ont permis à ces derniers de s'imprégner des expériences d'ailleurs et de mieux comprendre les défis auxquels il faut faire face au du Cameroun dans le cadre des actions de promotion des Systèmes Semenciers Paysans.

I.4.1- La participation à la formation des producteurs dans la sélection, la conservation des semences paysannes au Zimbabwe.



Le RADD était représenté à cette rencontre par la Secrétaire Exécutive. L'atelier d'échanges était organisé par *Participatory Ecological Land Use Management* (PELUM) du Zimbabwe et le Centre africain pour la biodiversité (ACB), en collaboration avec l'organisation *Towards Sustainable Use of Resources* (TSURO) et le *Community Technology Development Trust* (CTDT). Il s'agissait d'un échange entre agriculteurs, avec des partages de connaissances et une

formation. L'activité s'est tenue du 9 au 17 octobre 2022, au Zimbabwe. Les participants se sont

réunis à Harare et se sont rendus dans deux districts : Chimanimani et Mudzi. La rencontre, portait sur les systèmes semenciers paysans (SSP), devait répondre aux besoins urgents d'informer et d'explorer des stratégies multi-dimensionnelles pour plaider en faveur de la reconnaissance légale et la protection des semences paysannes et des droits des agriculteurs sur leurs semences. Reconnaissant que la multiplication des semences est d'une importance capitale pour remédier aux entraves que connaissent les systèmes semenciers paysans. La formation s'adressait aux petits exploitants et aux paysans, aux services gouvernementaux concernés et aux instituts de recherche de toute l'Afrique, dans le but de développer un manuel de formation universel à l'usage des agriculteurs et des techniciens impliqués dans le soutien des systèmes semenciers paysans sur le continent. Ce fut une étape essentielle vers la reconnaissance officielle, la protection et la promotion des SSP par les gouvernements africains. Le rapport détaillé se situe en annexes.

I.4.2- La participation à la 3^{ème} édition de la foire des semences paysannes de l'Afrique de l'Ouest



Cette foire s'est tenue au Bénin. Organisée par le COASP (coalition Ouest Africaine pour la Semence Paysanne), elle a connu la participation de 3 membres du RADD. Il s'agit de la secrétaire Exécutive du RADD, de la Responsable du programme semences paysannes au RADD et du responsable de suivi de la case de semences paysanne de Mvog-Ze. Ce fut un séjour très fructueux en échanges avec les 24 délégations d'Afrique de l'ouest et du Sud qui ont pris part à la foire exposition. Les membres du RADD présents à cette rencontre ont pu échanger les semences pour renforcer la diversité en richesse semencière et sauvegarder les semences qui sont fortement menacées de disparition dans les terroirs où le RADD intervient au Cameroun. Les échanges pendant les exposés thématiques ont permis d'élargir les problématiques connexes aux semences paysannes surtout celle liée aux OMG. Ce fut une foire très courue avec plus de 200 participants, une cinquantaine de stands. Ce voyage s'est rendu possible avec l'appui de HECKS/EPER. Au retour de cette foire le RADD a organisé une rencontre avec une cinquantaine de femmes pour restituer les acquis de cette foire avec une grande distribution des semences ramenées de ces différents voyages.

La restitution des visites

Le RADD s'est offert quatre opportunités pour restituer les voyages d'études que les membres ont effectués en Afrique aux acteurs du Cameroun. Il s'est agi de :

- L'atelier de sensibilisation des potentiels participants à la FOSPAC3 ;
- Pendant l'atelier de restitution des visites d'études à la FOSPAC 3 ;
- L'aménagement de la case de semences paysanne de MvogZe en s'inspirant du modèle du Zimbabwe ;
- La distribution des semences issues de ces voyages à plus de 70 femmes des cases de semences d'Esse.

II- LA PROMOTION DES CASES DE SEMENCES PAYSANNES

Les cases de semences sont les lieux de références pour les producteurs et les usagers pour appréhender et mieux comprendre le bien fondé des systèmes semenciers paysans, les défis et les enjeux qui en sont liés. Pour cela, toutes les occasions sont mises à profit pour les promouvoir. Pour cette année, quatre activités ont été développées en faveur de la promotion des cases de semences paysannes (CSP).

- Deux suivis de proximité avec visite des producteurs, productrices avec des visites des producteurs membres des cases de semences paysannes ;
- Une case de semence a été choisie, en fonction du dynamisme de ses membres, a été choisie pour bénéficier d'un suivi particulier sur les plans structurels et matériels.

Au sortir de la FOSPAC 2, le RADD a présenté solennellement sept (7) localités devant abriter les cases de semences paysannes sous son accompagnement. Pour l'année 2022, quatre (4) maisons devaient être fonctionnelles. Il s'agit des deux cases de l'arrondissement d'Esse, celle de Yaoundé et celle de la Région du Sud, dans l'arrondissement de Fifinda. Le RADD a fourni à ces cases en matériaux (étiquettes, bocaux, plaques, étable, le plaques...) nécessaires pour l'installation de la case de semences paysannes. Au-delà de ce matériel, il a fallu apprécier le niveau d'engagement des femmes impliquées dans ces CSP. A la suite des voyages d'échanges et d'études au Zimbabwe et au Bénin, l'une des 4 CSP a été choisie pour mettre en application les acquis de ces voyages. Une installation définitive s'est faite dans la case de semences paysannes de Mvogze pour avoir un modèle au niveau du Cameroun et compenser une soixantaine de femmes autour de cette case qui croient en cette dynamique du fait de leur engagement. Leur présence effective aux réunions et la

mise en applications des enseignements reçus pour la gestion de leur case, corrobore cet engagement. Spécialisée dans la conservation des semences d'arachides elle en compte aujourd'hui une quinzaine de variétés d'arachides issues des régions du Cameroun, du Zimbabwe et de plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest.



- Cette case de semences de Mvog ZE a reçu la visite et les conseils d'une trentaine de personnes venues à la FOSPAC3. C'était une équipe constituée des leaders ruraux des sept (7) Régions du Cameroun et des étrangers venus du Gabon, de la RDC.
- Une action d'envergure qui a aussi contribué à la promotion des CSP a été la distribution de plus de 60 variétés de semences paysannes à plus de 40 femmes. Ces semences provenaient des différentes foires auxquelles les membres du RADD ont participé à travers le monde. Ces semences étaient surtout des graines, dont plusieurs variétés d'arachides, de haricots, de maïs, de concombres, de pistaches, venues du Zimbabwe et de plus de 13 pays de l'Afrique de l'Ouest justifiant des airs agro écologiques très diversifiés.



| Les participants à la FOSPAC visitant la case de semences paysannes de Mvogze.

III- ETUDE SUR LA PROBLÉMATIQUE DE L'ACCESSIBILITÉ DES SEMENCES PAYSANNES AU CAMEROUN



Cette étude, dont l'objectif s'est focalisé sur le niveau de l'offre en semences paysannes au Cameroun est encore cours de finalisation. Dans le cadre de l'étude le besoin a été de comprendre l'impact de la loi semencière actuelle sur l'offre et la demande en semences

paysannes. L'étude doit aussi nous permettre de repérer les bassins de production, de commercialisation des semences paysannes. Environ 350 acteurs ont pris part à l'étude. C'étaient des producteurs ruraux comme vendeurs et clients des semences paysannes, des fonctionnaires des Ministères de l'Agriculture et du commerce. Le dépouillement du questionnaire d'enquête donne droit à une analyse qui mettra en exergue les enseignements et les leçons tirés. L'étude inévitablement va déboucher sur des bonnes perspectives les défis futurs.



IV- L'ORGANISATION DE LA FOSPAC3

Pour l'animation et la réussite de ce vaste programme, plusieurs activités sont organisées. Et, la FOSPAC est l'activité phare. En 2023, elle est à sa troisième édition. Les résultats positifs des deux dernières éditions galvanisent tous les acteurs du monde rural au Cameroun, les chercheurs, les politiques et permettent d'avancer et de rassembler tout ce monde dans une plate- forme d'échanges en vue de sortir l'agriculteur local de la dépendance semencière, de reconnaître les systèmes semenciers paysans et donc, les droits des agriculteurs. Les autres activités citées plus haut sont généralement organisées en prélude de la tenue de la FOSPAC. La troisième édition qui s'est tenue les 24,25,et 26 février 2023 à Essé, dans le département de la Mefou et Afamba, Région du Centre; sous le thème « **Encourager, orienter et promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs sur les semences** », n'a pas dérogé à ce principe ; son objectif global a été de promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs au niveau national et international

conformément à l'article 9 du TIRPAA et à l'article 19 de la déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des personnes vivant dans les zones rurales. ;

Spécifiquement, il s'est agi de ;

- sensibiliser et conscientiser les agriculteurs sur leurs droits spécifiques en matière de semences paysannes ;

-faciliter l'accès des producteurs aux semences paysannes de qualité et en quantité suffisante afin de jouir pleinement de leurs droits ;

-accompagner les producteurs dans l'identification des stratégies de mise en œuvre de ces droits au niveau local et national.

Des résolutions prises lors des précédentes éditions de la FOSPAC, vont dans le sens de la réussite de cette dynamique, avec des actions concrètes menées sur le terrain en faveur de la promotion des systèmes semenciers paysans et la préservation de la biodiversité.

L'activité a connu une grande affluence de par son nombre de visiteurs, (2000 environ) et la présence de plus de deux cent (200) exposants venus des quatre coins du Cameroun, du Gabon et de la RDC.

Outre les travaux préparatoires, nécessaires pour sa tenue, cinq temps forts ont marqué le déroulement de FOSPAC.

- La cérémonie d'ouverture officielle ;
- Les expositions-ventes- achats - échanges ;
- Les ateliers thématiques ;
- Les animations culturelles ;
- La cérémonie de clôture.

IV 1-Les travaux préparatoires

Ceux- ci ont consisté à l'organisation des réunions au cours desquelles des commissions techniques d'organisation de la foire ont été créées, à savoir ; Commissions Restauration, communication, construction du village de la foire, ateliers thématiques et rapport, animations culturelles, documentation, correspondances, confection badges, certificats, transport, hébergement, enregistrement des exposants, accueil. Toutes ces commissions ont travaillé jour et nuit pour la réussite de la FOSPAC3 qui a débuté le 24février 2023et, pour l'atteinte des objectifs.

IV 1.1 -Le développement des partenariats



La recherche du parrainage du Ministère de l'Agriculture

L'accord de parrainage de cette année a été obtenu sans grande difficultés. Ceci est la preuve que le gouvernement du Cameroun prête une oreille attentive à cette problématique qui leur permet de mettre en application les accords

signés à travers le TIRPAA et l'UNDROP.

La signature de la convention avec la mairie d'Esse, cette année le lien avec la mairie d'Esse, la collectivité territoriale décentralisée du lieu où s'organise la FOSPAC depuis 3 ans aujourd'hui s'est développé de façon formelle. Toutes les actions à développer étaient arrêtées et décidées dans un document signé par les 2 parties. Chacune des parties s'est efforcée à respecter ses engagements pour la réussite de la FOSPAC 3.



IV.2 - La tenue de la FOSPAC

IV.2.1-La cérémonie d'ouverture

C'est une cérémonie qui marque le premier succès de la Foire avec son plein d'œuf, ouverte par le Sous-préfet d'ESSE représentant le MINADER empêché. Les allocutions commencent par le mot de bienvenue de monsieur le Maire d'ESSE, ensuite se sont enchainés diverses articulations parmi lesquelles : le discours bilan du PCA du RADD, la présentation du village de la foire par la commissaire de la Foire et du programme de la foire par la Secrétaire Exécutive du RADD. La coupure du ruban, la visite des 50 stands d'exposition où chaque exposant a pris la parole pour présenter ses semences et ses produits, la photo de famille ont mis fin à cette cérémonie très animée avec l'hymne de la FOSPAC3 et d'autres danses locales. La couverture médiatique a été assurée

par les chaînes de radio et de télévision nationales, ainsi que la radio communautaire de la localité, NKUL BININGA.

IV.2.1.1 Les diverses allocutions :

Cinq orateurs se sont relayés à la tribune.

IV.2.1.1.1 Le maire d'Esse

Après les civilités d'usage, Monsieur le maire d'Esse, Martin NDONGO BOUNE, dit sa fierté d'accueillir les acteurs du monde agricole dans sa cité. Il souhaite de façon particulière la bienvenue aux délégués venus des pays voisins que sont le Gabon et la RDC.

S'inspirant de Cheikh Hamidou Kane, il a énoncé le triptyque **Apprendre- Comprendre et Réussir** comme pour souligner les différentes étapes franchies par le RADD dans l'organisation de la FOSPAC depuis 2020 sur la problématique de la semence paysanne. Si à la première édition, le RADD a appris à revaloriser la semence paysanne, à la deuxième, il s'est attelé à mieux comprendre les enjeux y liés et à cette troisième édition, le RADD a réussi.

Le maire affirme aussi que la FOSPAC est la seule et unique occasion au niveau national où est célébrée la Semence Paysanne (SP).

Après avoir dit ses remerciements au MINADER, au MINPROFF pour l'accompagnement des femmes de sa commune dans leurs activités de développement, et au MINPEMEESA, il salue la grande mobilisation des chefs traditionnels et dit toute sa fierté de voir le grand déploiement des médias, avec une adresse particulière à la CRTV qui a déployé les unités radio et télévision.

Le maire d'Esse termine son propos en invitant les exposants à suivre attentivement les différentes communications des experts.

IV.2.1.1.2 Le PCA RADD

Son propos liminaire est consacré aux souhaits de bienvenue à tous les exposants et visiteurs de la troisième édition de la Foire des Semences Paysannes du Cameroun, ainsi qu'aux différentes personnalités qui ont fait le déplacement d'Esse.

Pour justifier le thème de cette 3ème édition, le PCA RADD a soulevé un ensemble de questionnements autour de la SP qui affirme notre identité culturelle et préserve la biodiversité.

Partant du constat que 80% des semences utilisées au Cameroun sont issues de la SP, il relève comme pour le déplorer que s'il existe une loi semencière au Cameroun, celle-ci fait la part belle aux semences commerciales et n'est pas explicite au sujet de la SP.

Le PCA émet le vœu qu'à la lumière du **TIRPAA** en son **article 9** et de la **Déclaration des Nations-Unies** en son **article 19** sur les droits des agriculteurs sur les semences ratifiés par le Cameroun, une **Déclaration** sur la concrétisation des droits des semenciers paysans au Cameroun soit adressée au gouvernement du Cameroun à l'issue de cette Foire.

Enfin, il souhaite que tout ce qui sera vu et dit pendant cette foire ne s'arrête pas à Esse.

IV.2.1.1.3 Mme le Commissaire de la FOSPAC

Il lui était demandé de présenter le village de la foire. Cette édition affiche quelque deux cent-cinquante exposants répartis sur 40 stands où plus de 1000 visiteurs sont attendus. Les semences présentent une biodiversité végétale et animale. Elle a clôturé son propos en exhortant les visiteurs à acquérir les semences paysannes pour aller les multiplier et les préserver ainsi.

IV.2.1.1.4 Mme la PCTO

Elle a déroulé in extenso le programme des activités de la FOSPACIII avec une emphase sur la « **Roue de la biodiversité** », la principale innovation de cette année. Elle permet de se faire une idée de la monographie de la semence paysanne au Cameroun et dans la sous-région d'Afrique centrale.

IV.2.1.1.5 M. le Sous-Préfet d'Esse, représentant du MINADER



Après avoir salué avec enthousiasme les différentes strates socio-politiques et professionnelles rassemblées dans ce village de la FOSPAC, il déclare que le thème de cette 3e édition de la FOSPAC épouse la politique du gouvernement sur les droits des agriculteurs prônés par le Chef de l'Etat. Elle se traduit par la ratification du TIRPAA et la Déclaration des Nations -Unies sur les droits des agriculteurs.

Concluant son allocution, il invite les paysans à s'appropriier toutes les connaissances et recommandations faites pendant cette FOSPACIII. Il déclare alors ouverts les travaux de la 3ème édition de la Foire des Semences Paysannes du Cameroun. Il procède à la coupure du ruban symbolique suivie de la visite guidée des stands qui se terminera par la photo de famille.



IV.2.1.2 LANCEMENT DE LA CAMPAGNE

« **JemangeExclusivementlesAlimentsIssusDessemencesPaysannesqueNousexposons** »



La FOSPACIII a officiellement lancé cette campagne du « manger des produits du terroir issus des semences exposées ». L'idée ici est de passer de la parole à l'acte. En effet, le RADD qui mène un combat acharné pour la souveraineté alimentaire et donc

politique, a voulu par cet acte fort inviter les participants à la foire et les visiteurs à adopter cette habitude alimentaire saine et nutritive. C'est une bouteille à la mer qui a ainsi été jetée. C'est pourquoi, les organisateurs de la FOSPACIII ont alloué une certaine somme d'argent aux exposants à partir du « mvong nnam », la monnaie de la foire, pour leur restauration pendant les 3 jours de la Foire.

L'autre idée sous-tendant ce concept était de booster l'économie locale, d'encourager ces mamans, véritables gardiennes de la semence traditionnelle en leur faisant comprendre qu'elles jouent un rôle capital dans la santé des populations de nos États. Elles ne doivent donc pas se détourner de cette semence qui affirme leur identité culturelle et sociale.

Enfin, le RADD rejoignait AFSA qui « **incite les Africains à réclamer des aliments, des plats, des régimes et des cuisines traditionnels** » ; d'où ces messages brandis dans différentes bannières

:

- « Pas de souveraineté politique sans souveraineté alimentaire »
- « Choisissez les semences endogènes pour votre liberté »
- « Nos semences paysannes, fondement de la souveraineté alimentaire ».

IV.2.1.3 Lancement de la monnaie de la Foire « Mvong nnam »

Pour les habitués de la FOSPAC, l'existence d'une monnaie régulant les échanges à la Foire n'est plus une surprise. Pour les nouveaux, c'est avec émerveillement qu'ils découvrent cette monnaie fiduciaire et comprennent les principes de fonctionnement d'une monnaie, et dont le socle est la « confiance ».

L'idée ici est que les fonds alloués à chaque acteur de ce rendez-vous du monde rural puissent lui permettre d'acquérir les semences qu'il n'a pas, ou qu'il découvre chez les autres ; c'est ainsi que cette semence en voie d'érosion serait préservée, sauvegardée, promue et favoriserait la biodiversité si chère à la protection de l'environnement et à la préservation des écosystèmes pour un développement durable.

Pour cette 3e édition, un montant de **cinq cent mille (500000) FCFA** a été mis à la disposition des acteurs de premier plan de cette Foire.

IV.2.2 LANCEMENT DE LA ROUE DE LA BIODIVERSITÉ



Fruit d'une expérience de visite des banques de semences paysannes du Zimbabwe, ce jeu a permis à l'assistance à partir des cinq cadrans tracés de voir où la semence paysanne est abondante, rare, en voie de disparition, semences inconnues ou semences disparues.

Ainsi, les délégués du Gabon et de RDC ont pu identifier bon nombre de semences qu'ils avaient perdues ou ne connaissaient pas, pareil pour certains délégués venus de l'Ouest ou d'ailleurs.

Ce jeu avait pour but de donner une monographie des semences de chaque région.

Animé par **Dr Benoît- Constant LIKENG -LI-NGUE**, enseignant d'université et promoteur du **Centre de Recherche et d'Accompagnement des Producteurs Agro-pastoraux du Cameroun (CRAPAC)**, cet atelier lui a permis d'aboutir à l'analyse et aux conclusions ci-après :

Évaluer la diversité des semences par la méthode des 4 cellules

Contexte et justification :

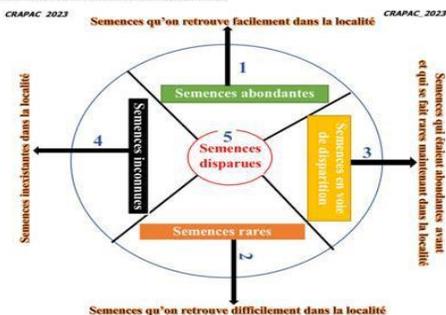
L'objectif était de connaître la quantité de semences paysannes cultivées au Cameroun ainsi que leur répartition. Avec cette technique, connue comme l'analyse des 4 cellules, (les 4 carrés dans la grille) nous pouvons connaître notre diversité agricole et savoir si les semences sont rares ou abondantes, localisées ou répandues, ou encore en voie de disparition. Le centre de ce cercle permettait d'identifier les semences qui ont complètement disparues dans les localités.

Méthodologie.

Une roue a été dessinée sur le sol en utilisant les quatre carrés pour identifier (Figure) :

1. Les semences qui sont cultivées dans une grande zone par de nombreux ménages (abondantes)
2. Les semences qui sont cultivées dans une grande zone par quelques ménages (semences en voie de disparition) ;
3. Les semences inconnues dans les localités
4. Les semences qui sont cultivées dans une petite zone par quelques ménages (semences rares)

Roue de la biodiversité des semences paysannes



Résultats

Statut des semences	Nombre de réponses pour le Cameroun	Nombre de réponses pour le Gabon/RDC	Total des réponses
Abondantes	137	4	141
En voie de disparition	36	7	43
Rares	54	16	70
Disparues	1	6	7
Inconnues	31	13	44
Total	259	46	305

Difficultés dans la réalisation de la roue de la biodiversité,

- non implication de tous les exposants à la foire, ce qui pourrait compromettre le résultat,
- mauvaise identification des semences présentées ;
- certaines semences exposées à la foire ne sont pas connues des participants

Analyse des résultats et suggestions

Analyse des résultats

Le Cameroun et les autres pays de la Sous-région se partagent les mêmes semences les semences rares en dans les pays voisins se fai

Suggestions pour la FOSPAC4 :

- que les semences rares et celles en voie de disparition soient une priorité pour les cases de semences paysannes,
- qu'un modèle de fiche d'identification soit proposé aux exposants ;
- que la visite et l'achat de nouvelle semence soit une obligation pour tous les exposants

IV.2.3 FORMATION SUR LES BIOFERTILISANTS, BIOFONGIFUGES ET BIOPESTIFUGES.

Cette formation sur les bio fertilisants, bio fongicides et bio pesticides a été gracieusement offerte par la mairie d'Esse à tous les participants à la FOSPAC III. Elle a été dispensée par l'organisation dénommée **Alternatives pour le Développement Durable (ADD)**, venue tout droit de **Mbalmayo** dans le département du **Nyong et SO'O**.



La partie théorique a été assurée par le coordinateur du projet PAEFAM (Projet de Promotion de l'Agro écologie dans les Exploitations Familiales de Mbalmayo), **M. Blaise ONDOA** par ailleurs ingénieur agronome.

Il a affirmé d'emblée que la SP sans intrants adaptés n'aura pas de rendement. Ces intrants sont dits paysans parce que l'agriculteur les obtient à partir des herbes et autres matériaux qui l'entourent.

Fait sur un esprit interactif, l'animateur va demander à la foule s'il se trouve une personne dans la salle qui a acheté des engrais ces 6 derniers mois.

Une participante s'est prononcée sur la question et a été amenée à constater la hausse des prix de l'urée qui ont plus que doublé, de 400 fcfa le kg à 900 fcfa. À l'appauvrissement des sols s'ajoute maintenant l'appauvrissement matériel et financier du paysan.

Afin de lui éviter une telle déchéance, M. **ONDOA** a justifié ladite formation pratique qui va redonner bien-être et prospérité au petit agriculteur.

Passant le relais à sa collaboratrice, Mme **Elisabeth OYE**, celle-ci va d'abord expliquer certains éléments de langage qui changent. Tout ce que les intrants commerciaux nomment par « **cide** » devient « **fuges** ». Ainsi donc, au lieu de parler de **fongicides**, on parlera **fongifuges**.

Après avoir fait des tas d'herbes et apprêté de la cendre ou de l'alcool, la formatrice va passer à la pratique avec les participants. Au terme des démonstrations, deux (2) **fongifuges** à base de fougères sont fabriqués et sont appropriés pour les cultures maraîchères ; également un **insectifuge** à base de tabac et d'alcool éthylique à 90° est fabriqué, il sert pour tout type de cultures.

Au terme de cette formation, les producteurs agro-pastoraux bénéficiaires de ces techniques de production agro écologique verront leurs rendements boostés. Ils pourront ainsi réaliser un bon chiffre d'affaires, conserver les semences paysannes et manger des aliments de qualité, sains et

n

u

IV.2.4- Les expositions – ventes-achat-échanges



Les Exposants venus du Cameroun ont présenté plus de soixante (60) variétés de semences paysannes ainsi que les produits issus desdites semences. Des légumineuses aux tubercules en passant par les alevins, les produits transformés, tout y était. Les emballages des semences ont été

améliorés comme prescrit à l'atelier de Yaoundé. Les 2000 visiteurs ont pu s'offrir des semences et des produits autant qu'ils en voulaient, et ont pris des adresses des producteurs pour d'éventuelles

o

u

t

demandes. Elargir le champ d'accessibilité de la semence paysanne est une préoccupation du RADD. Les échanges des semences se sont faits avec la monnaie de la FOIRE. Chaque exposant pouvait s'offrir une ou des semences qu'il ne possédait plus chez lui. L'objectif a été atteint au vu des visages joyeux des participants. L'autre côté de la foire a été marquée par l'espace restauration où le mot d'ordre du mot le plus long 'nous n'emangerons que les produits issus des semences que nous exposons' a été respecté. Nous ne pouvons pas faire la promotion de ce que nous ne consommons pas. Il a donc été question, au cours de cette foire, de prêcher par l'exemple. Chaque exposant a pu manger ce qu'on produit chez nous. Le mot le plus long résumait cette particularité culinaire de la Foire.



IV.2.5 - les ateliers thématiques

Dans cette articulation, les participants ont eu droit à des présentations théoriques et pratiques.

Thème 1 : Droits des agriculteurs du TIRPAA (art 9) et de L'UNDROP (art 19) : Mme MBOM Gertrude, Inspecteur semencier du MINADER et point focal du TIRPAA



L'intervenante a commencé par un postulat : « La semence est essentielle pour la production agricole ». Partant de là, elle a également rappelé avec la participation de l'assistance, qu'une bonne semence est identifiable par sa bonne germination et sa résistance aux maladies.

Par la suite, le cadre juridique national relatif à la semence été évoqué simplement pour relever que la politique semencière du Cameroun identifie le système semencier formel et le système semencier informel ou traditionnel. Ce dernier couvre près de 85% de l'approvisionnement en semence au Cameroun et en tant que maillons essentiels de ce système, les petits agriculteurs et les communautés autochtones sont les gardiens des

ressources phytogénétiques et les obtenteurs de la diversité génétique des cultures sur le terrain ; D'où l'importance que leurs droits soient reconnus et garantis. C'est ce qui a conduit les Etats à signer un certain nombre d'instruments internationaux contraignants et non contraignants pour protéger les droits des agriculteurs en général, et les droits des agriculteurs sur leurs semences en particulier. Il s'agit notamment du TIRPAA, de L'UNDRROP, de la Convention sur la Diversité Biologique (à l'occasion de laquelle on est passé du patrimoine commun de l'humanité à la souveraineté des Etats sur leurs ressources) et ses protocoles (le protocole de Nagoya et celui de Cartagena), et la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Toutefois, les plus importants sont le TIRPAA qui en son article 9 reconnaît les droits des agriculteurs et l'UNDRROP qui consacre à son article 19 le droit des agriculteurs sur leurs semences.

En effet, comme l'explique Mme MBOM , Le TIRPAA oblige les Etats signataires à promouvoir et reconnaître les droits des agriculteurs notamment le droit à la protection des connaissances traditionnelles relatives aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA), le droit de participer équitablement au partage découlant de l'utilisation des RPGAA ; le droit de participer à la prise de décision au niveau national sur les questions relatives à la conservation et l'utilisation des RPGAA ; et le droit de conserver, utiliser, échanger et vendre les semences. L'UNDRROP quant à lui réaffirme les droits des agriculteurs en les reconnaissant comme droits humains et clarifie l'obligation des Etats de prendre des mesures pour favoriser l'utilisation des semences paysannes.

Elle conclut en invitant les organisations des paysans, des agriculteurs et des peuples autochtones, à s'engager au niveau national dans des plaidoyers en faveur des cadres juridique et politique nationaux, favorables à la protection de leurs droits reconnus au niveau international.

Les échanges qui suivent permettent de relever la non vulgarisation de ces droits par les délégués d'arrondissement et départementaux du MINADER. Instruction a été donnée aux agriculteurs de produire des semences de bonne qualité et à des prix compétitifs pour qu'elles restent en vie et supplantent la semence commerciale.



Questions/Réponses :

Représentant RDC :

Le contrôle de qualité exigé pour la commercialisation des semences est-il valable aussi bien pour les semences formelles que les semences informelles ?

Est-ce que la formalisation du système semencier informel est possible ? La réglementation ne sera-t-elle pas une corvée pour les paysans ? Existe-il d'autres textes qui accompagnent les paysans dans la formalisation de leur activité ?

Réponse : l'objectif n'est pas de transformer le système semencier paysan en système formel mais de l'extraire du système informel dans la loi pour lui accorder un statut juridique bien défini. La compétitivité des semences est importante et il faudrait que les acteurs s'organisent pour sensibiliser au maximum sur l'importance de produire des semences paysannes de qualité.

Intervenant 3 : il faut produire des semences paysannes compétitives par la qualité et par le prix

Mme NGONO Marceline : certaines semences n'ont pas une bonne germination, que faire ?

ONG ADD : Est-il possible d'accéder au projet de loi sur les semences paysannes et de les examiner de manière critique à l'aune des instruments internationaux ?

Réponse :

Le projet de loi en question est sur l'agriculture biologique. La révision de la loi sur les semences est encore envisagée.

On ne saurait imposer à un agriculteur de faire une seule variété dans son champ. Avant de se lancer dans l'agriculture, il faut analyser le sol et déterminer les cultures les plus appropriées. Il faut aussi veiller à utiliser les bonnes semences. Éviter la mauvaise utilisation des herbicides et des pesticides.

Représentant Coopérative ASPI : Est-ce que les droits des agriculteurs sont fondamentaux ?

Réponse : Oui l'UNDROP a fait du droit aux semences un droit fondamental.

Thème 2 : Agro écologie et biodiversité par Monsieur NANFACK TSAFOUET Magellan, Promoteur de TA ANKH

C'est l'intitulé de la deuxième thématique de cette Foire. Elle a été développée par l'ingénieur agronome, agro entrepreneur NANFACK TSAFOUET Magellan, venu de Dschang, promoteur de TA ANKH.

Le panéliste l'a voulu interactif et pratique. Dans un style original, il a maintenu les exposants devant leurs stands et s'est rapproché d'eux pour poser des questions. Il s'agit pour lui de faire une Co- construction sur la base des expériences.

Il a interpellé les exposants sur leur connaissance des notions d'agro écologie et de biodiversité.

On en retient que l'agro écologie c'est faire l'agriculture en respectant l'environnement ou encore c'est la pratique de l'agriculture qui respecte la nature et l'environnement. La biodiversité c'est le respect des différents écosystèmes. Progressant dans son analyse, l'orateur va parler de quelques principes de travail de l'agroécologie

Principe 1 : le mimétisme ou l'imitation de la nature. Il faut faire comme la nature ou laisser la nature faire.

Les herbes poussent sans engrais, d'où la recommandation de la pratique de la jachère.

- Dans une zone de forêt, il faut faire pousser les plantes de la forêt.
- Dans une zone de savane, il faut faire pousser les plantes de savane.

Principe 2 : l'observation de la pratique de la nature pour créer.

Il faut observer les écosystèmes existants.

Un échange intéressant entre l'orateur et certaines femmes âgées a permis de comprendre que le choix de l'espace à cultiver son champ n'est pas fortuit. Elles observent d'abord l'aspect des arbres, des herbes et du sol ; leur aspect luxuriant ou non peut déjà présumer de la fertilité du sol ou pas.

Principe 3 : le type de semences

Les plantes issues des OGM influencent négativement la biodiversité.

Dans la nature, les feuilles d'arbre mortes envahissent le sol pour former le compost ; dans l'agro écologie, le paillage, le compostage nourrissent le sol.

Cet exposé, qui a permis de faire participer les exposants a amené le présentateur à la conclusion que seule l'agro écologie permet de conserver la biodiversité. Par la suite, il y'a une brève séance de questions/réponses qui surtout consisté en des partages d'expériences enrichissants.

Questions/réponses :

Intervenant : Le charbon et la cendre de bois ne peuvent-ils pas être exploités dans l'agro écologie ?

Réponse :

Le charbon ou son concassage (le biochar) et la cendre bois sont autant d'éléments importants dans la pratique de l'agriculture. Concernant le charbon de bois est la meilleure manière est de le broyer,

pour obtenir du biochar. Il faut le reprendre sur le sol pour améliorer la fertilité du sol. La Cendre de bois quant à elle est un bon fertilisant mais sur un temps court. Il est recommandé de combiner cette cendre avec le compost.

Des différents partages d'expérience des intervenants, on peut retenir l'utilisation de la cendre de bois pour chasser les insectes et du biochar pour lutter contre la pourriture des tubercules de manioc.

Travaux en ateliers sur les stratégies de concrétisation des droits des agriculteurs sur les semences paysannes.

L'expert d'INADES Cameroun commis pour animer cet atelier, pour des raisons indépendantes de sa bonne volonté, n'a pas pu honorer son engagement.

Toutefois, les riches contributions des participants au cours des différents exposés ont pu donner de la matière pour mettre sur pied des stratégies de concrétisation des droits des agriculteurs sur les semences paysannes. En outre, leurs recommandations ont été prises en compte pour la rédaction de la Déclaration d'Esse.

(Insérer la déclaration)

Thème 3 : Gestion et promotion des cases de semences paysannes.

Pour être plus précis, il s'agissait ici de partager avec les participants les expériences sur la gestion et la promotion des cases de semences paysannes en s'appuyant sur ce qui se fait au Bénin et au Zimbabwe, pays dans lesquels le RADD avait eu à déployer ses représentants ; et pour ce qui est du Cameroun, il s'agissait de parler du cas d'une banque de semences paysannes spécialisée en voie d'achèvement.

Mme AKONO et Mme NGOBO qui ont été respectivement au Bénin et au Zimbabwe, ont pu dire aux participants comment se construit une banque de semences paysannes, le matériel utilisé pour la conservation des SP, le mode de gestion et répercuter les conseils donnés par ces devanciers en la matière.

Quant à M. BIDIMA Arnold qui suit la mise sur pied de la banque des SP de MVOG-ZE, il a fait part de la situation actuelle de cette banque. On a retenu qu'elle est surtout spécialisée dans la promotion et la conservation de la semence arachide où on retrouve près d'une quinzaine de variétés.

IV.2.6- les animations culturelles.

Il a été organisé deux soirées culturelles avec deux thématiques différentes :

IV.2.6.1- Au coin du feu

C'est autour du feu, comme au bon vieux temps, que la première soirée culturelle s'est tenue. Elle a donné l'occasion aux participants venus d'horizons divers de raconter leur vécu avec la semence sur la base des histoires, des contes historiques et bibliques sur la semence. Il en ressort que la première semence c'est la parole. Le pasteur, dans son mot de fin, a recommandé à tous ceux qui sèment de déclarer de bonnes paroles pendant les semailles pour escompter un bon rendement.

IV.2.6.2- Danses patrimoniales

La deuxième soirée culturelle a été très festive et riche en échanges de sagesse africaine autour des « **minkekana** » ou contes et légendes de chez nous.

Les uns et les autres ont pu trémousser au rythme de certaines musiques traditionnelles de nos contrées et écouter la voix millénaire de l'Afrique (l'Oyenga) souhaiter la bienvenue aux exposants de la FOSPAC III à Esse.

IV.2.7 - la cérémonie de clôture

C'est une cérémonie riche en couleurs, qui a fait son plein d'œuf était présidée par le Sous- préfet, entouré pour la circonstance par l'élite de la localité, M le maire en l'occurrence. Elle a connu également quatre temps forts à savoir :

- Le rapport succinct de la foire présenté par M MENYE Hubert, le Commissaire adjoint de la FOSPAC ;
- La déclaration d'ESSE sur la concrétisation des droits des paysans sur leurs semences au Cameroun, lue par M YOUMSSI Yvan l'un des juristes du RADD ;
- La distribution des prix en petits matériel de travail à tous les exposants par la Mairie d'Esse, ainsi que les attestations de participation ; des prix spéciaux ont été offerts aux participants méritants. C'est alors que le Sous-Préfet prononce son discours de clôture, non sans avoir félicité tous les acteurs ruraux présents à l'évènement, le promoteur et ses partenaires et, en souhaitant qu'ils reviennent en 2024 pour la FOSPAC4.

V - LE PLAIDOYER



Le plaidoyer pour la reconnaissance des systèmes semenciers paysans par le législateur camerounais est déjà sur les rails. Le choix du thème de la 3^{ème} édition de la FOSPAC et des exposés qui ont été développés s'est fait pour documenter les actions de plaidoyer qui seront développées par la suite. Le thème sur le

TIRPAA développé par le point focal national TIRPAA auprès du FAO a donné à l'ensemble des participants de bien comprendre les enjeux et d'aboutir à une déclaration qui va introduire les actions de plaidoyers. Une autre action menée par les femmes autour des cases de semences paysannes a permis de matérialiser les exigences des paysan(ne)s qui seront présentées aux décideurs politiques pour appeler à la reconnaissance des SSP. Ce travail ira encore plus vite par ce qu'un plaidoyer est en cours auprès des collectivités territoriales décentralisées pour la mise en place des cases de semences paysannes. A ce jour, 6 communes ont donné leur accord de mettre à la disposition des associations des femmes un local équipé pour mettre en place les cases de semences paysannes. Le plaidoyer est un processus qui est déjà déclenché. Cette année, il est question d'aller vers l'administration avec ces supports et aussi les vulgariser dans le but d'avoir un public critique qui rejoint le RADD et ses partenaires actuels dans le plaidoyer.



VI- LES RESULTATS OBTENUS POUR LE COMPTE DE L'ANNÉE 2022/2023

Résultats attendus	Résultats obtenus	Détails sur les écarts
R.1 - Renforcement des capacités d'au moins 500 petits producteurs	Les actions du programme ont touché environ 730 personnes au cours de l'année 2022/2023	200 petits producteurs à l'atelier de BIKOK
		60 producteurs à l'atelier de Yaoundé
		200 exposants à la FOSPAC3
		70 femmes suivies autour des cases de semences paysannes ;
– Une centaine de variétés semencières sauvée, est désormais disponible et accessible à toute catégorie de producteurs ruraux. Les foires, les foras	Plus de 100 variétés semencières circulent entre les mains des paysannes qui sont entrain de multiplier et devront les conserver dans les cases de semences pour ne plus les perdre.	65 variétés différentes de semences ont été identifiées pendant la FOSPAC 3 60 nouvelles variétés ayant disparues et issues des autres pays ont été distribuées aux femmes pour la multiplication des semences dans la case de MvogZe Des variétés de maïs, d'ignames, d'arachides qui étaient déjà menacées de disparition sont entrain d'être restaurées. Elles circulent couramment entre les mains des paysannes aujourd'hui.
		Promotion des cases de semences paysannes
		Réalisation de la cartographie des producteurs de semences paysannes au Cameroun
	Organisation de la FOSPAC	50 stands pour 200 exposants Plus de 500 visiteurs Environ 65 variétés semencières différentes Un flux financier de plus 2000 000 fcfa pendant les 2 jours de foire 30 partenaires locaux engagés dans l'activité 2 pays étrangers ayant pris part
Plaidoyer vers les institutions publiques	Rencontre avec les autorités publiques	La déclaration d'Esse met en musique les arguments pour la reconnaissance des systèmes semenciers paysans. C'est un outil de plaidoyer stratégique.
		Un plaidoyer vers les collectivités territoriales décentralisées pour l'accompagnement des associations rurales de femmes dans le développement des cases communautaires de semences paysannes.

CONCLUSION

Trois années aujourd'hui que le RADD s'est fixé pour objectif de revaloriser les systèmes semenciers paysans par la sauvegarde de la semence paysanne menacée de disparition, la valorisation de la biodiversité semencière ; le renforcement de l'autonomisation des paysans dans l'accès à la semence paysanne ; la lutte contre la dépendance semencière pour tous les producteurs agro pastoraux, sans distinction aucune ; la promotion de la souveraineté alimentaire, nutritionnelle et des valeurs culinaires locales ; la promotion du manger local et du manger sain ; la promotion d'un système de production qui respecte l'environnement et résilient aux changements climatiques ; la reconnaissance des systèmes semenciers paysans par le législateur camerounais, autant de défis et bien d'autres qui interpellent le RADD et ses partenaires locaux et étrangers pour garantir de façon durable l'accès aux semences paysannes à tous les producteurs, sans distinction aucune, en qualité et en quantité suffisante.

Le chemin reste long, heureusement, le train est déjà sur les rails et les occupants abondent à toutes les gares, au vu du nombre sans cesse croissant des personnes et des structures enthousiastes et qui se mobilisent pendant les activités que le RADD organise. Ainsi, le nombre d'exposants s'est multiplié par quatre au regard des statistiques de l'année dernière au départ de Yaoundé. Plusieurs outils ont ainsi permis au RADD de rendre les acteurs ruraux aussi enthousiastes et engagés dans la préservation de la biodiversité semencière. Plusieurs outils ont ainsi permis au RADD de rendre de plus en plus les acteurs enthousiastes et engagés dans la préservation de la biodiversité semencière au Cameroun et dans la sous-région Afrique Centrale. Les causeries paysannes, les foras, les banques communautaires de semences paysannes et le point culminant qu'est la FOSPAC ont offert à ces acteurs, issus de toutes les couches sociales, un espace d'expression, d'actions, de réflexion et il s'est créée une communauté d'acteurs engagés pour une même cause, celles de la sauvegarde des systèmes semenciers paysans.

En lançant cette étude sur l'accessibilité des acteurs aux semences paysannes de qualité et en quantité suffisante, le RADD a voulu creuser d'avantage et comprendre la situation de l'offre et de la demande dans ce secteur pour mieux définir ses stratégies d'action. L'érosion des variétés semencières, le peu d'intérêt des acteurs de premier rang comme les politiques illustrés par la non prise en compte de la semence ou du systèmes semencier paysan dans la législation nationale sont-ils la conséquence de la faiblesse inhérente au marché de la semence paysanne. Paradoxalement,

la presque totalité des personnes interrogées déclare ne pas avoir de problème pour accéder à la semence paysanne de qualité et en quantité suffisante. Pourtant ces semences ne sont pas aussi visibles sur le marché que celles industrielles. Cette analyse confirme qu'il est difficile d'apprécier la valeur de la SP sous l'angle absolu ou exclusivement monétaire. Seul le marché ne peut apprécier le niveau des échanges des SP entre les paysan(ne)s. Il faudrait aussi apprécier la circulation des semences paysannes en dehors des circuits monétaires.

Pour être à la hauteur de tous ces défis, il y a nécessité de renforcer les ressources humaines, financières et matérielles actuellement disponibles. Les acteurs clés de cette dynamique restent en premier lieu les paysannes soutenues par le RADD et ses partenaires. Il y a grande nécessité de continuer le processus de renforcement des capacités de ces acteurs privilégiés par un suivi de proximité en champ pour consolider les acquis actuels et envisager de nouveaux défis. Ces derniers doivent avoir de fortes convictions sur la nécessité de pérenniser les systèmes semenciers paysans. Et, la force qui viendra de ces acteurs de premier rang sera un grand atout pour les actions de plaidoyer dans lesquelles nous sommes engagées dans ce programme. L'ouverture à d'autres expériences pour comprendre comment sont construites les dynamiques d'ailleurs et s'en inspirer dans le but d'avancer dans notre lutte est un aspect important dans ce processus de renforcement de capacités des acteurs locaux et nationaux. Le grand intérêt qu'affichent les acteurs du monde rural, des universitaires à la petite productrice rurale en passant par les chercheurs, les cadres de l'administration agricole du Cameroun, le producteur moyen, est un atout qu'il faut capitaliser et faire passer le message de la promotion des systèmes semenciers paysans pour garantir aux producteurs des semences paysannes de qualité ; sauvegarder la biodiversité semencière, source de richesse faisant la force des semences paysannes.

Ensemble, sauvons les systèmes semenciers paysans, au de- là du slogan, cette démarche doit s'ancrer dans nos styles de vie parce qu'il faut arriver à pérenniser les modèles d'alimentation saine dans le but d'atténuer la détérioration sans cesse croissante de la santé globale des citoyens.

ALBUM PHOTOS



ANNEXES

A1. PRESENTATION DE MADAME MBOM GERTRUDE

Foire des Semences Paysannes du Cameroun (FOSPAC3) Essé du 24 au 26 février 2023

DROITS DES AGRICULTEURS :

LE TRAITE INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (TIRPAA)

LA DECLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PAYSANTS ET DES AUTRES
PERSONNES TRAVAILLANT DANS LES ZONES RURALES (UNDROP)

Présenté par Mme MBOM Gertrude

Point focal National du TIRPAA/MINADER

Tél 677 58 18 61/695 21 19 91

Email: gertrudembom@yahoo,fr

Plan de l'exposé

- ▶ I. Introduction
- ▶ II. Les instruments Internationaux qui reconnaissent les droits des agriculteurs, des paysans et des peuples autochtones sur lessemences
- ▶ III. Quelques définitions
- ▶ IV Droits des agriculteurs sur les semences selon le TIRPAA et l'UNDROP
- ▶ V. Conclusion

I. Introduction

- ▶ La semence est un intrant très important dans la production agricole
- ▶ La politique semencière végétale du Cameroun de 2018 a défini deux systèmes semenciers :

1 Le Système semencier formel pour les semences commerciales / industrielles/améliorées avec ses exigences :

- l'homologation des variétés et leur inscription dans le Catalogue officiel: les variétés admises au catalogue doivent être distinctes, homogènes et stables (DHS) et avoir une certaine valeur agronomique et technologique (VAT) ;
- Le contrôle des semences est réalisé au champ et au laboratoire pour vérifier la conformité des semences aux normes minimales prévues par les règlements techniques en vigueur

Introduction

2. Le système semencier informel/traditionnel : comprend la sélection (tris ou choix) paysanne sur les écotypes/variétés traditionnels et améliorés, les semences de ferme ou semences paysannes et leurs échanges ou trocs entre agriculteurs voisins.

Ce système traditionnel concerne essentiellement les cultures de sécurité alimentaire cultivées dans le cadre de la petite exploitation familiale et couvre **près de 85% de l'approvisionnement en semence**

- ▶ Les petits agriculteurs et les communautés autochtones, en particulier ceux des centres d'origine et de diversité, sont les gardiens des ressources phytogénétiques depuis des millénaires et continuent de jouer un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité de nos cultures vivrières.
- ▶ Étant donné que les agriculteurs sont les gardiens et les obtenteurs de la diversité génétique des cultures sur le terrain, leurs droits sont essentiels au maintien de ce rôle central dans la sécurité alimentaire

II Les instruments Internationaux qui reconnaissent les droits des agriculteurs, des paysans et des peuples autochtones sur les semences

- ▶ **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) dans son article 11** établit le droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates.

Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies (CDESC) a précisé que ce droit « est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer »

Le contenu juridique essentiel du droit à l'alimentation comprend la disponibilité, l'accessibilité et la durabilité

- ▶ **Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA)**: l'accès aux semences et leur utilisation durable sont reconnus comme des éléments majeurs de la sécurité alimentaire.

Ce traité constitue l'un des accords internationaux les plus importants en matière de reconnaissance et de protection des droits des paysans et des peuples autochtones sur les semences.

Un élément central du Traité est la reconnaissance explicite, à son article 9, des dénommés « droits des agriculteurs »

- 
- ▶ **la Convention sur la diversité biologique (CDB)** : reconnaît explicitement « qu'un grand nombre de communautés locales et de populations autochtones dépendent étroitement et traditionnellement des ressources biologiques sur lesquelles sont fondées leurs traditions [...] » et reconnaît « le rôle capital que jouent les femmes dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique [...] »
 - ▶ **Le Protocole de Nagoya** adopté en 2010 : c'est un protocole international juridiquement contraignant relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages, entré en vigueur en 2014 et vise à mettre en œuvre le troisième objectif de la CDB sur l'accès et le partage des avantages, et lie tant les pays utilisateurs que fournisseurs ;
 - ▶ **Le Protocole de Cartagena** est le deuxième protocole de la CDB ; il constitue le principal accord international en matière de prévention des risques biotechnologiques relatifs aux OGM. Il précise l'obligation qu'ont les États, en vertu de la CDB, de prendre des mesures afin de réglementer, gérer et maîtriser les risques associés à l'utilisation et à la dissémination d'organismes vivants modifiés résultant des biotechnologies ;

- 
- ▶ **la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones** : protège les droits des peuples autochtones sur leur patrimoine bioculturel collectif, y compris les connaissances traditionnelles et les ressources, les territoires, les valeurs culturelles et spirituelles, et les lois coutumières
le rôle des peuples autochtones dans la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur de la biodiversité est vital. Leur droit sur les semences a été confirmé ;
 - ▶ **la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales** : elle réaffirme les droits des paysans et des autres personnes vivant en milieu rural sur les semences et la biodiversité Cette déclaration réaffirme les droits des paysans tels que contenus dans le TIRPAA, en les reconnaissant comme des droits humains inaliénables

III. Quelques définitions

- ▶ **un « paysan »** est toute personne qui mène ou qui cherche à mener, seul ou en association avec d'autres ou au sein d'une communauté, une activité de production agricole à petite échelle de subsistance et/ou destinée au marché, qui s'appuie largement, mais pas nécessairement exclusivement, sur la main-d'œuvre de la famille ou du ménage et d'autres formes non monétaires d'organisation du travail, et qui a un lien particulier de dépendance et de rattachement à la terre
- ▶ **Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA)** : sont des ressources ou le matériel génétique d'origine végétale ayant une valeur effective ou potentielle pour l'alimentation et l'agriculture.
- ▶ **Matériel génétique** : désigne le matériel d'origine végétale, y compris le matériel de reproduction et de multiplication végétative, contenant les unités fonctionnelles de l'hérédité.

IV Droits des agriculteurs sur les semences selon le TIRPAA et l'UNDROP

1 TIRPAA

- ▶ Le Traité International sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Traité) a été adopté par la trente et unième session de la Conférence de la FAO le 3 novembre 2001. Le traité avait été ouvert à la signature au siège de la FAO du 3 novembre 2001 au 4 novembre 2002. Le Cameroun a signé le 3 septembre 2002 et le Traité est entré en vigueur le 29 juin 2004. Le Cameroun a ratifié le 19 juillet 2004.
- ▶ Le TIRPAA est un instrument innovant pour la gestion de l'agro-phytodiversité. son but ultime étant de parvenir à une agriculture durable et à la sécurité alimentaire.
- ▶ Le Traité poursuit les trois objectifs suivants :
 - conservation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA)
 - utilisation durable des RPGAA
 - partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des RPGAA

Origines du TIRPAA

- ▶ Les origines du Traité remontent à l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques adopté en novembre 1983. Ce fut le premier instrument international régissant la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture .
- ▶ L'Engagement international était un accord volontaire (non contraignant) ayant pour objet de faire en sorte que les ressources phytogénétiques présentant un intérêt économique et/ou social notamment pour l'agriculture soient prospectées , préservées, évaluées et mises à la dispositions des sélectionneurs et des chercheurs .
- ▶ L'Engagement international se fondait sur un principe alors universellement accepté selon lequel les ressources phytogénétiques sont **le patrimoine commun de l'humanité** et devraient être accessibles sans restriction (gratuité et accès libre) .

- ▶ La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) adopté en 1992, reconnaît la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles et pose le principe selon lequel le pouvoir de déterminer l'accès aux ressources génétiques appartient aux Etats et qu'il est régi par la législation nationale.
- ▶ On passe du concept « **Patrimoine commun pour l'humanité** » à la « **souveraineté des Etats** » sur les ressources génétiques
- ▶ Suite à ce changement, il fallait:
 - adapter les dispositions de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques à celles de la CDB ;
 - examiner la question d'accès des conditions fixées de commun accord aux ressources phytogénétiques y compris les collections *ex-situ* ;
 - aborder la question de la concrétisation et du respect des Droits des agriculteurs.



ARTICLE 9 -
DROITS DES
AGRICULTEURS
(TIRPAA)



9.1 Les parties contractantes reconnaissent l' **énorme contribution** que les **communautés locales et autochtones et les agriculteurs** de toutes les régions du monde, en particulier ceux des centres d'origine et de diversité des cultures, ont apportée et continueront d'apporter à la **conservation et à la mise en valeur des ressources phytogénétiques** qui constituent la base de la production alimentaire et agricole dans le monde entier.



ARTICLE 9 -
DROITS DES
AGRICULTEURS
(TIRPAA)



9.2 Les parties contractantes conviennent que la **responsabilité** de la réalisation des droits des agriculteurs, dans la mesure où ils concernent les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, incombe **aux gouvernements nationaux** .



ARTICLE 9 -
DROITS DES
AGRICULTEURS
(TIRPAA)

9.2 Chaque partie contractante devrait prendre des mesures pour protéger et promouvoir les droits des agriculteurs suivants:

- a) **Protection des connaissances traditionnelles** relatives aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ;
- b) **Le droit de participer équitablement au partage des avantages** découlant de l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ; (liens avec le système multilatéral pour 64 des cultures fourragères et de sécurité alimentaire les plus importantes) ;
- c) **Le droit de participer à la prise de décisions** au niveau national, sur les questions relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.



ARTICLE 9 -
DROITS DES
AGRICULTEURS
(TIRPAA)

9.3 Rien dans cet article ne devra être interprété comme limitant les droits que peuvent avoir les agriculteurs *de conserver, d'utiliser, d'échanger et de vendre des semences de ferme ou du matériel de multiplication*, sous réserve des dispositions de la législation national et selon qu'il convient

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP)

- ▶ adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 17 décembre 2018
- ▶ Le droit aux semences (article 19) tient une place centrale dans l'UNDROP
- ▶ Au cœur de cette Déclaration on a aussi le droit à la terre (article 17), le droit à la biodiversité (article 20), ainsi que plusieurs "droits collectifs" ancrés dans la Souveraineté alimentaire.
- ▶ Cette déclaration :
 - réaffirme les droits des paysans/agriculteurs tels que contenus dans le TIRPAA, en les reconnaissant comme des droits humains inaliénables
 - Clarifie l'obligation des Etats de prendre des mesures appropriées pour favoriser l'utilisation des semences paysannes

Droit aux semences UNDROP

ARTICLE 19.1a Le droit à la protection des savoirs traditionnels relatifs aux RPGAA

Les grands groupes semenciers ne sont plus seulement intéressés par les semences, mais plus encore par leurs codes génétiques. Or, sans le savoir des paysans, ils ne peuvent pas repérer les propriétés particulières de chaque plante

Droit aux semences UNDROP

ARTICLE 19.1b Le droit de participer équitablement au partage des avantages découlant de l'utilisation RPGAA

Les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont les codes génétiques des plantes servant ou pouvant servir à l'alimentation et l'agriculture. Ce droit est censé assurer aux paysans une part des bénéfices issus de toute utilisation commerciale de leurs semences par d'autres opérateurs

Pour accéder à ces ressources phytogénétiques pour créer une nouvelle obtention, les instituts ou les entreprises doivent signer un accord type de transfert de matériel (ATTM) avec le pays qui a fourni la semence. Pour alimenter le Fonds de Partage des Avantages du système multilatéral de partage des avantages, elles devront verser une part du chiffre d'affaire lié à la commercialisation de leur nouvelle variété si celle-ci fait l'objet d'un droit de propriété intellectuelle

Droit aux semences UNDROP

ARTICLE 19.1c Le droit de participer à la prise de décisions sur les questions touchant la préservation et l'utilisation durable des RPGAA

Ce droit doit permettre aux paysans de s'impliquer dans toutes les décisions pouvant impacter leur droit aux semences. Sans leur intervention leur point de vue ne sera pas pris en compte. La Déclaration offre la possibilité que ce soit enfin le cas.

Assurer les mécanismes de participation effective des paysans dans tous les espaces qui concernent le devenir de la production agricole et alimentaire, notamment dans le Comité national des semences ou autres

Droit aux semences UNDROP

ARTICLE 19.1d Le droit de conserver, d'utiliser, d'échanger et de vendre des semences de ferme ou du matériel de multiplication

Prévoir un soutien en faveur des banques ou maisons des semences communautaires, ainsi que d'autres mesures visant à promouvoir l'utilisation des semences paysannes/indigènes/locales par les agriculteurs

Les États doivent mettre en place des mesures juridiques qui reconnaissent aux paysans et paysannes et à leurs organisations, la liberté de s'auto-organiser en maintenant ou en créant des règles d'accès, d'utilisation et de mise en circulation des variétés paysannes au sein de leurs communautés, réseaux ou autres collectifs

Les mesures régissant le système semencier industriel et commercial, notamment celles relatives à la mise sur le marché, la qualité sanitaire et la propriété intellectuelle, ne doivent pas être appliquées aux systèmes semenciers paysans.

Droit aux semences UNDROP

ARTICLE 19.2 Les paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales ont le droit de perpétuer, de contrôler, de protéger et de développer leurs semences et leurs savoirs traditionnels.

Il est important que le contrôle des semences revienne aux paysans face à la prolifération des semences industrielles propriétés des grands groupes privés

Droit aux semences UNDROP

ARTICLE 19.3 Les États prendront des mesures pour respecter, protéger et mettre en œuvre le droit aux semences des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.

Les États doivent prendre les mesures pour la protection des semences paysannes contre la contamination par les OGM qui sont incompatibles avec la manière dont les paysans et les peuples autochtones utilisent et gèrent leurs semences

Droit aux semences UNDROP

ARTICLE 19.4 Les États veilleront à ce que les paysans disposent, au moment le plus opportun pour les semis et à un prix abordable, de semences de qualité en quantité suffisante

► Cette obligation répond aussi directement au problème de surendettement des paysans pour acheter des semences de saison en saison. Avec le droit aux semences, les États doivent s'assurer que l'achat de semences, s'il est nécessaire, soit fait dans des conditions équitables et ne conduise pas à une dépendance économique des paysans.

Droit aux semences UNDROP

ARTICLE 19.5 Les États reconnaîtront aux paysans le droit d'utiliser leurs propres semences ou d'autres semences locales de leur choix, et de décider des cultures et espèces qu'ils souhaitent cultiver.

- ▶ Cette obligation est la concrétisation du droit des paysans aux semences de leur choix : les États doivent faire en sorte que les paysans puissent non seulement choisir les semences, mais surtout y avoir accès
- ▶ La restriction à l'utilisation unique de quelques variétés commerciales, propriété de grands groupes privés

Droit aux semences UNDROP

ARTICLE 19.6 Les États prendront des mesures appropriées pour appuyer les systèmes de semences paysannes et favoriseront l'utilisation des semences paysannes et l'agrobiodiversité

- ▶ Avant l'avènement du commerce des semences par de grandes entreprises privées, des systèmes de production, d'échange et de vente de semences avaient cours entre les paysannes
- ▶ Les États devraient donc promouvoir des politiques d'aide à la mise en place et à la pérennisation de ces systèmes

Droit aux semences UNDROP

ARTICLE 19.7 Les États prendront des mesures appropriées pour faire en sorte que la recherche-développement agricole intègre les besoins des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales et que ceux-ci participent activement à la définition des priorités et à la conduite de la recherche-développement,

- ▶ Reconnaître les paysans et les peuples autochtones comme acteurs clés pour mettre en valeur la biodiversité agricole et pour orienter la formation et la recherche liées à l'agriculture et à l'alimentation
- ▶ les paysans et les peuples autochtones doivent être impliqués sur un pied d'égalité avec les chercheurs dans les projets
- ▶ Les chercheurs et les instituts de recherches sont tenus de respecter les droits consacré dans le TIRPAA et la CDB

Droit aux semences UNDROP

ARTICLE 19.8 Les États veilleront à ce que les politiques concernant les semences, les lois relatives à la protection des obtentions végétales et les autres lois concernant la propriété intellectuelle, les systèmes de certification et les lois sur la commercialisation des semences respectent et prennent en compte les droits, les besoins et les réalités des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales

- ▶ Pour pouvoir respecter le droit aux semences, les États doivent immanquablement revoir toute la législation en la matière.
- ▶ le modèle juridique dominant aujourd'hui favorise le commerce et la privatisation des semences. S'il est majoritaire, c'est parce qu'il est unifié par des normes internationales qui sont ensuite retranscrites dans les droits nationaux
- ▶ Obligation est faite aux États par ce paragraphe de modifier leur réglementation pour que les pratiques paysannes redeviennent légales et qu'il soit mis fin à une logique d'appropriation privée des semences.
- ▶ Faire prévaloir les droits de propriété intellectuelle sur les droits des semences va constituer une violation des obligations

V Conclusion

- ▶ Les droits des agriculteurs/paysans/peuples autochtones sur les semences ont été reconnus par le droit international à travers plusieurs instruments
- ▶ Au niveau national, les organisations des paysans des agriculteurs et peuples autochtones doivent s'engager dans des plaidoyers en faveur de cadres politiques et juridiques nationaux à même de reconnaître, protéger et réaliser efficacement leurs droits sur les semences et pousser les gouvernements à promouvoir la pleine concrétisation du droit sur les semences
- ▶ Il faut déjà penser comment le Cameroun va participer au symposium international sur les droits des agriculteurs qui doit se tenir en Inde au mois de septembre 2023

A2. ENQUÊTE DE SATISFACTION FOSPAC III.

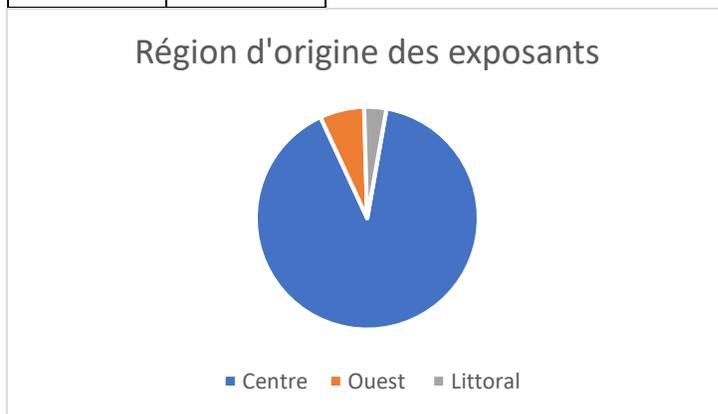
QUESTIONNAIRE POUR LES EXPOSANTS

Quelle est votre pays/région d'origine ?

Cameroun	Etranger
32	3



Centre	28
Ouest	2
Littoral	1

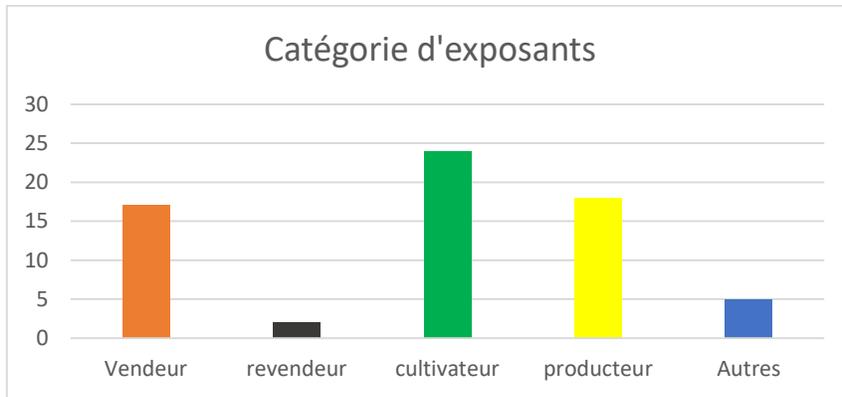


Graphique 2

La région du centre apparaît comme la plus représentée selon l'échantillon d'exposants interviewés. Un point positif qui devrait tout de même inviter à une présence plus importante des autres régions.

1- Où vous situez vous dans la chaîne de valeur de la semence paysanne ?

Vendeur	revendeur	cultivateur	producteur	Autres
17	2	24	18	5

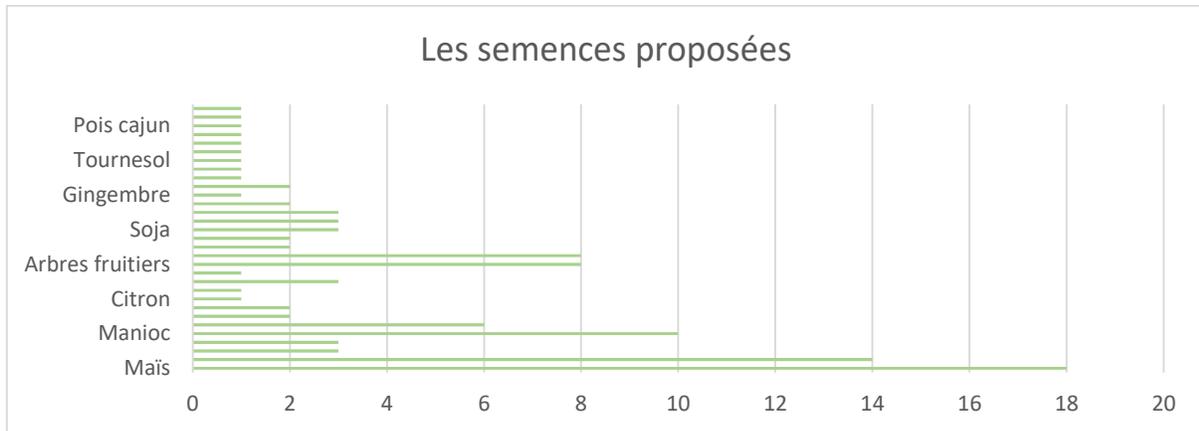


Graphique 3

On note un nombre important de cultivateurs et de producteurs lors de la foire. En revanche, les revendeurs étaient les moins nombreux, loin derrière les vendeurs et ceux qui estiment n'appartenir à aucune des catégories précédentes.

2- Quelles semences proposez-vous ?

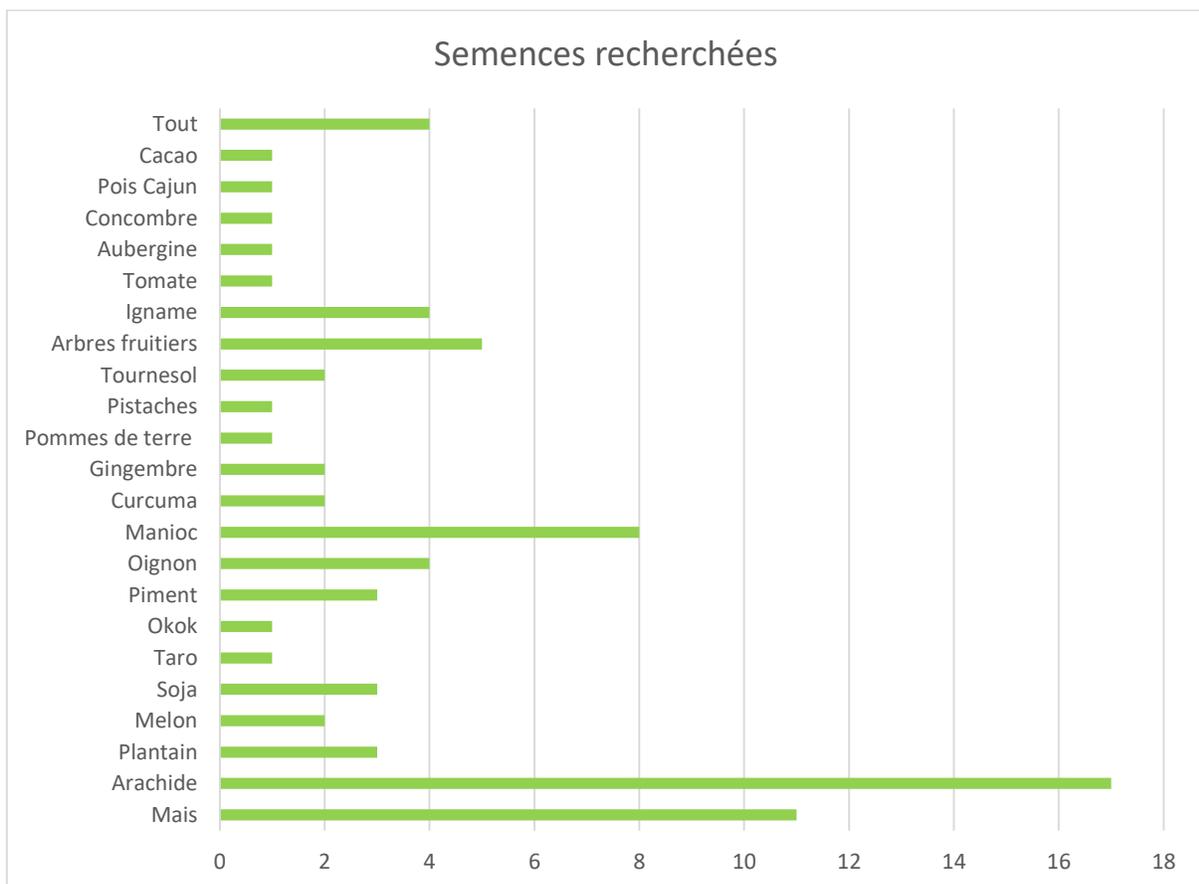
M	A	P	p	M	I	T	G	C	B	P	C	A	L	P	P	S	M	H	O	G	P	P	T	T	C	M	K	P	P	C			
a	r	i	l	a	g	a	o	i	o	i	u	r	é	a	a	o	a	a	i	i	o	e	o	o	a	o	r	o	o	l	a	c	
ï	s	c	t	n	n	r	m	t	n	m	r	g	g	t	t	j	r	r	n	n	m	t	m	u	n	n	r	k	i	s	a	a	
s	c	t	a	a	a	o	b	r	g	e	c	r	m	a	e	a	a	i	c	e	m	i	a	n	n	e	i	i	s	a	e	o	
	h	a	t	c	m						a	s	s		r	b	o	o	s	b	s	t	e	à	s	l	e		c	e	s	o	
	i	d	e	e	e						f	r			u	h				d	P	s	s	o	l				j	m			
	e	e	n								r	i			i	u				e	t	e	r						u	é	i		
											t	e			e					r	r	e						n	d	c			
											e	r								e	r	e							a	n	a		
											s																						
1	1	3	3	1	6	2	2	1	1	3	1	8	8	2	2	3	3	3	2	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
8	4			0																													



Graphique 4

Le maïs, le manioc et les arbres fruitiers sont les semences les plus exposées. Le gingembre, le citron ont également une bonne exposition ce qui n'est pas le cas du Pois cajun ou du tournesol plutôt minoritaires.

3- Par quelle (s) semence (s) êtes-vous intéressé ?

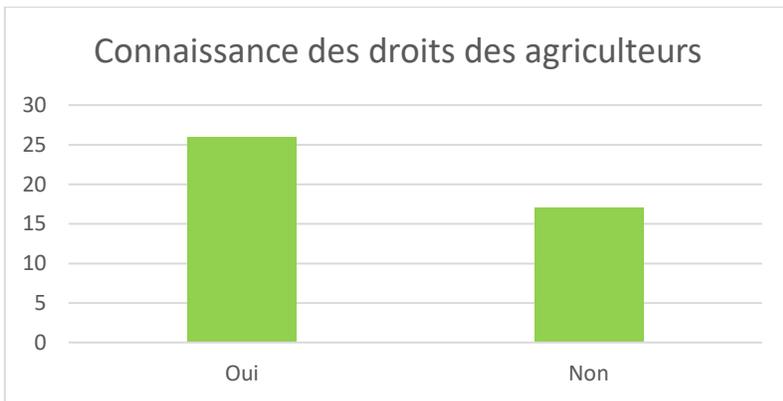


Graphique 5

Les semences d'arachide, de Mais, de manioc, d'arbres fruitiers et d'igname ont été les plus recherchées tandis que les semences de tomate, cacao

4- Connaissez-vous les droits des agriculteurs ?

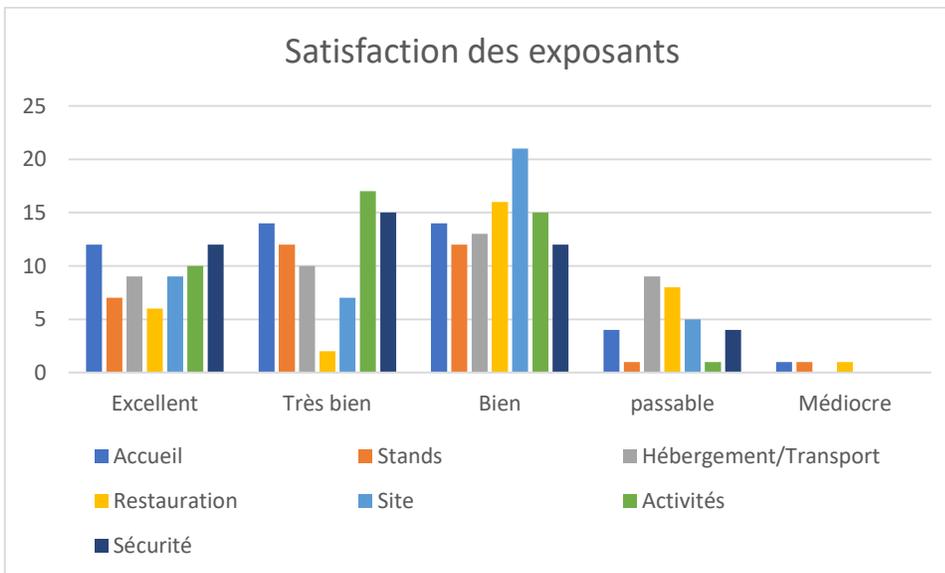
Oui	Non
26	17



Graphique 6

Les chiffres indiquent une connaissance des droit des agriculteurs par la majorité des exposants.

5- Que pensez-vous de l'organisation de la 3^{ème} édition de la FOSPAC



Graphique 7

Les chiffres indiquent concernant l'accueil, qu'il a été jugé positivement par la plupart des exposants les notes allant d'excellent à Bien avec tout de même des notes passables et médiocres.

Pour ce qui est des stands, ils ont été plutôt appréciés entre excellent et très peu de passable. Il en va de même pour l'hébergement et le transport, jugés plutôt positivement bien que la note passable soit assez visible.

C'est également le cas de la restauration qui a reçu énormément de note bien, signe que l'approche du made in Cameroun en ce qui concerne la restauration a été apprécié. Toutefois des notes passables et médiocres certes faibles mais notables, indiquent qu'une amélioration doit être envisagée.

Le site obtient la plus forte note Bien et aucune note médiocre ; ce qui est une véritable réussite par rapport à l'édition précédente, toutefois les notes passables sont à prendre en considération.

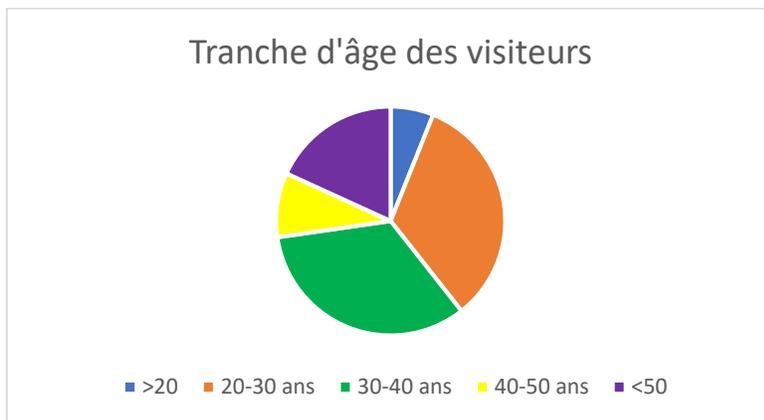
Les activités ont été largement appréciés avec beaucoup de notes positives et très peu de notes négative, ce qui doit encourager le RADD à persévérer dans sa lancée.

D'après les notes recensées, la sécurité des exposants a été assurée par le RADD, toutefois elle pourrait être renforcée, au vu des quelques notes passables relevées.

QUESTIONNAIRE POUR LES VISITEURS

- 1- Quelle est :
a- Votre tranche d'âge ?

>20	20-30 ans	30-40 ans	40-50 ans	<50
2	11	11	3	6

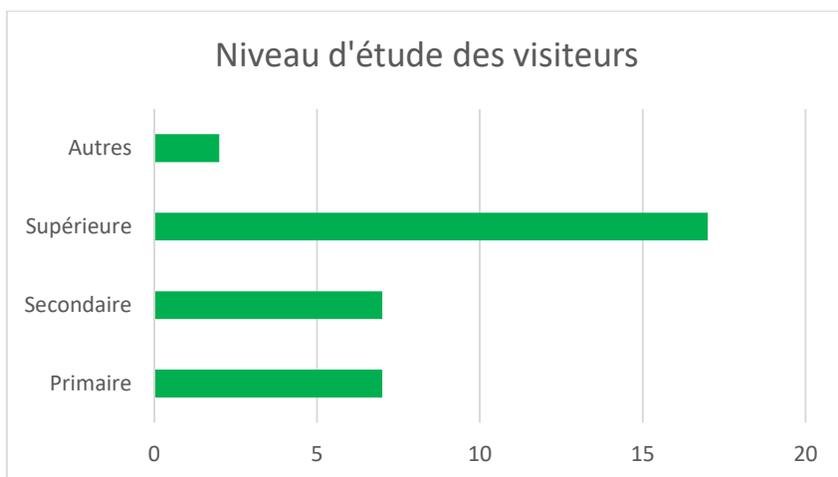


Graphique 8

Les 20-30 et les 30-40 sont les plus représentés chez les visiteurs. Un point positif car il s'agit des tranches d'âge les plus actives, signe que la semence paysanne intéresse la jeunesse. Elles sont suivies des plus de 50 ans et des 40-50.

b- Votre niveau d'étude ?

Primaire	Secondaire	Supérieure	Autres
7	7	17	2



Graphique 9

Le niveau d'étude supérieur était le plus représenté lors de la FOSPAC. Ce qui suppose un intérêt de la part de personnes ayant obtenu ou en cours d'obtention d'au moins un diplôme universitaire.

c- Votre activité professionnelle ?

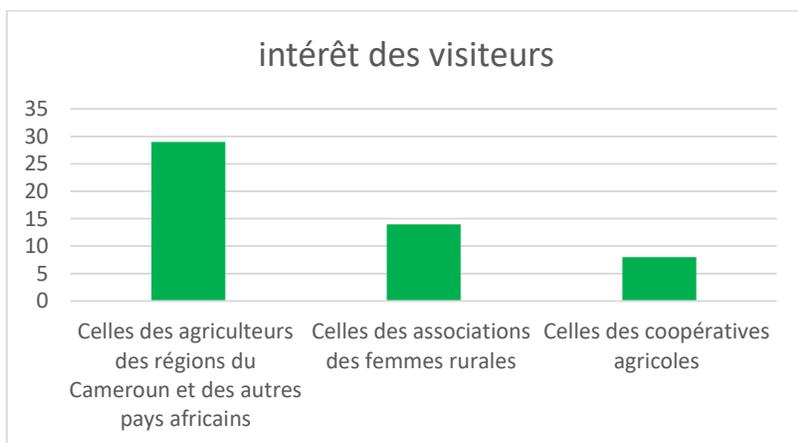


Graphique 10

Logiquement le secteur agricole était le plus représenté, toutefois la présence des étudiants, des enseignants et des spécialistes de l'environnement est également à noter.

2- Quelles expositions vous intéressent ?

Celles des agriculteurs des régions du Cameroun et des autres pays africains	Celles des associations des femmes rurales	Celles des coopératives agricoles
29	14	8

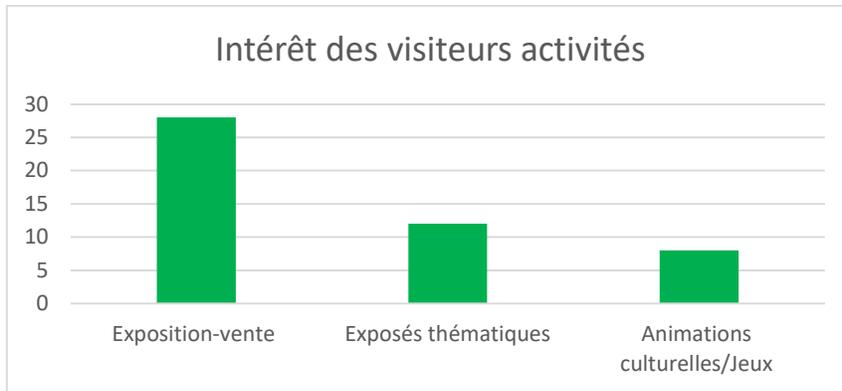


Graphique 11

Les expositions des agriculteurs ont suscité le plus d'intérêt chez les visiteurs durant la foire, suivies de celles des associations de femmes rurales et des coopératives agricoles.

3- Quelles activités vous intéressent ?

Exposition-vente	Exposés thématiques	Animations culturelles/Jeux
28	12	8

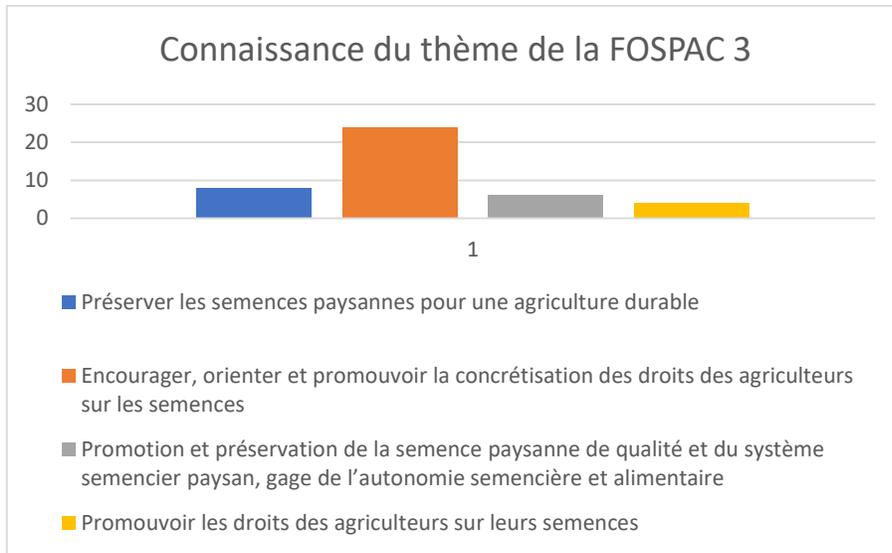


Graphique 12

Les expositions-ventes ont attiré beaucoup plus l'attention des visiteurs que les ateliers thématiques et les animations culturelles/jeux.

4- Quel est le thème de la 3^{ème} édition de la FOSPAC ?

Préserver les semences paysannes pour une agriculture durable	Encourager, orienter et promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs sur les semences	Promotion et préservation de la semence paysanne de qualité et du système semencier paysan, gage de l'autonomie semencière et alimentaire	Promouvoir les droits des agriculteurs sur leurs semences	Aucune réponse n'est la bonne
8	24	6	4	

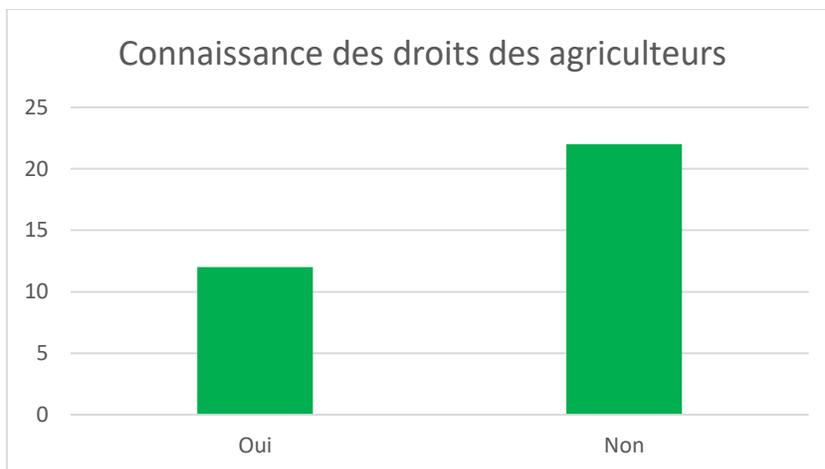


Graphique 13

Les chiffres indiquent que la communication sur la thématique de la FOSPAC 3 a été la bonne car une bonne partie des visiteurs connaissent le thème de la troisième édition.

5- Connaissez-vous les droits des agriculteurs sur les semences paysannes ?

Oui	Non
12	22

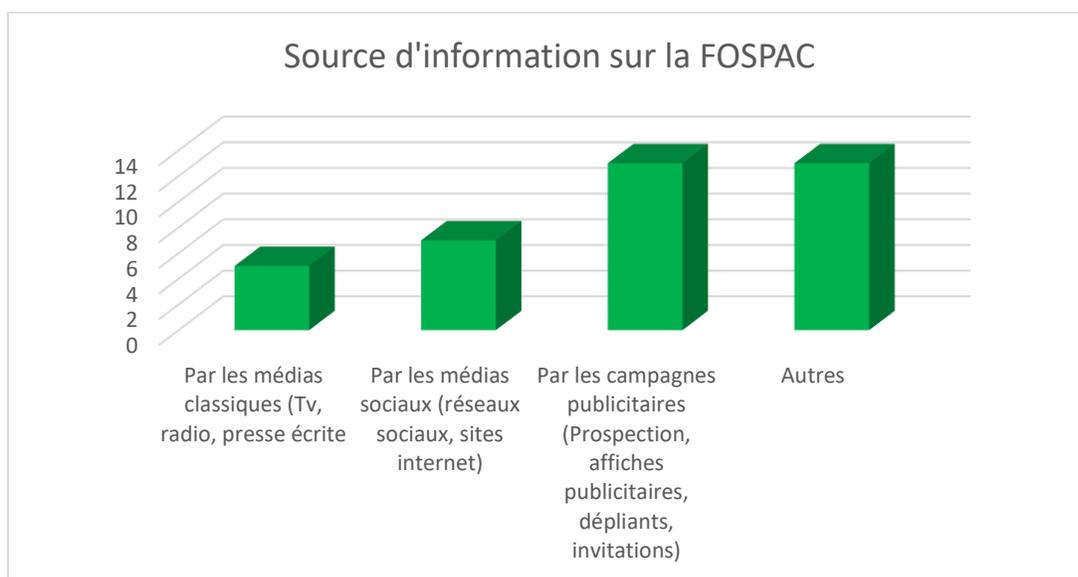


Graphique 14

Beaucoup de visiteurs ne connaissent pas les droits des agriculteurs. Cela indique une méconnaissance du cadre juridique relatif aux droits des agriculteurs.

6- Comment avez-vous entendu parler de la FOSPAC ?

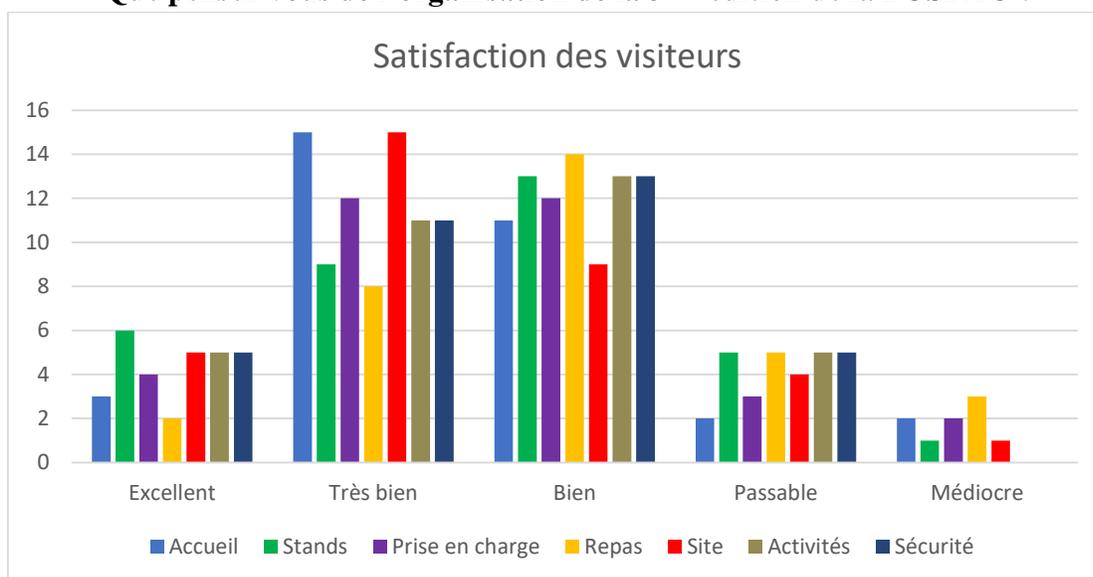
Par les médias classiques (Tv, radio, presse écrite)	Par les médias sociaux (réseaux sociaux, sites internet)	Par les campagnes publicitaires (Prospection, affiches publicitaires, dépliants, invitations)	Autres
5	7	13	13



Graphique 15

Les campagnes publicitaires ont bien fonctionné car une bonne partie des visiteurs a indiqué avoir été informé de la tenue de la FOSPAC 3 par ce moyen. Toutefois, il faut noter que les médias sociaux et les médias classiques ont également parmi la sensibilisation de certains visiteurs.

7- Que pensez-vous de l'organisation de la 3^{ème} édition de la FOSPAC ?



Graphique 16

Les chiffres indiquent concernant l'accueil, qu'il a été jugé positivement par la plupart des exposants avec un pic important de notes Bien et très bien.

Pour ce qui est des stands, ils ont été plutôt appréciés entre excellent, très bien et peu de passable. Il en va de même pour la prise en charge, jugés plutôt positivement.

C'est également le cas de la restauration qui a reçu énormément de note bien, signe que l'approche du made in Cameroun en ce qui concerne la restauration a été appréciée. Toutefois des notes passables et médiocres certes faibles mais notables, indiquent qu'une amélioration doit être envisagée.

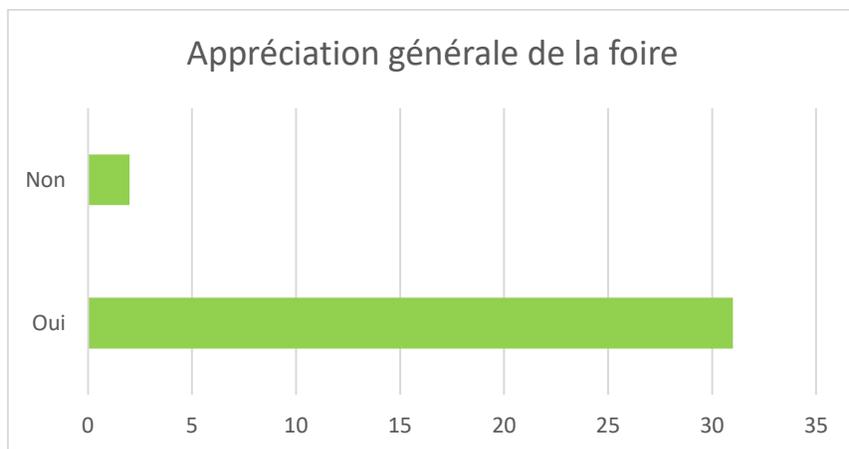
Le site obtient de bonnes notes oscillant entre excellent et Très bien ; ce qui est une véritable réussite par rapport à l'édition précédente, toutefois les notes passable et médiocre sont à prendre en considération.

Les activités ont été largement appréciés avec beaucoup de notes positives et aucune note négative, ce qui doit encourager le RADD à persévérer dans sa lancée.

D'après les notes recensées, la sécurité des visiteurs a été bien assurée par le RADD, toutefois elle pourrait être renforcée, au vu des quelques notes passables relevées.

8- Avez-vous apprécié la 3^{ème} édition de la FOSPAC ?

Oui	Non
31	2



Graphique 17

La troisième édition de la foire a été fortement appréciée ce qui indique que c'était une véritable réussite.

L'enquête a permis de recueillir les suggestions des exposants et des visiteurs sur l'organisation en vue de la prochaine édition de la FOSPAC. Il en ressort les éléments suivants :

Suggestions des Exposants

Les exposants ont été pour la plupart satisfaits de l'initiative et ont émis des encouragements. Toutefois certains ont formulé quelques suggestions dont les plus récurrentes sont :

- Améliorer la communication
- Améliorer la restauration
- Innover en termes d'organisation
- Organiser la foire trimestriellement
- Organiser la FOSPAC dans toutes les régions du Cameroun
- Parler l'anglais et le français lors de la foire
- Prévoir des toilettes mobiles
- S'exprimer dans un français moins soutenu lors des ateliers et présentations
- Utiliser de bâches pour les stands

Suggestions des visiteurs

Les visiteurs ont également formulé plusieurs suggestions notamment :

- Améliorer l'organisation et innover
- Élargir la communication
- Prévoir des matelas pour le stand santé
- Améliorer l'aménagement des stands
- Organiser la foire plusieurs fois dans l'année
- Alléger le programme des activités
- Rapprocher la foire des métropoles

A3. ÉLÉMENTS DE BILAN DE L'ÉCHANGE PAYSANS A PAYSANS AU ZIMBABWE DU 09 AU 17 OCTOBRE 2022

Notes d'Anne B. Déna 18/10/22 à partir des discussions « débriefing » avec les participant-e-s venu-e-s de pays d'Afrique de l'Ouest. 1- Composition de la délégation

A l'invitation d'ACB-Bio avec PELUM, CDTT et TSURO, 5 personnes venues du Mali, Bénin, Cameroun, impliquées dans leur organisation à la promotion des semences paysannes ont pris part à l'échange d'expériences paysans à paysans.

Ouassa Keita, paysanne membre de la Convergence des Femmes Rurales pour la Souveraineté Alimentaire - COFERSA, **Mama Dantoura** animateur des cases vivantes des semences paysannes au sein de la COFERSA et **Anne B. Déna** des Jardins d'Hambe - JDH, accompagnatrice de dynamiques paysannes sont venus du Mali.

Marie-Crescence Ngobo du Réseau des Acteurs du Développement Durable -RAAD est venue du Cameroun.

Souleymane Kpoto, paysan animateur membre de l'Organisation des Jeunes Ruraux pour une Agriculture Durable- ORAD est venu du Bénin.

Cleopatre Kougniazonde et Oluwafemi

Kochoni, lui-même paysan agroécologiste, sont également venus du Bénin en tant qu'interprètes pour faciliter les échanges entre les francophones et les anglophones.



La plupart des participants sont impliqués dans la dynamique du Comité Ouest Africain des Semences Paysannes de leur pays : COASP-Mali, COASP-Bénin.

Initialement, le nombre de participant-e-s d'Afrique de l'Ouest aurait dû être plus important. Des personnes du Togo, du ROPPA, et Chercheurs/point focal du TIRPAA avaient été identifiées, mais pour des raisons budgétaires leur participation n'a pu se concrétiser.

2- Impressions et leçons apprises par les participant-es francophones

L'appréciation générale des participant-e-s « d'Afrique francophone » est globalement très positive et toutes et tous saluent l'initiative et l'opportunité, malgré le long voyage, d'avoir pu participer à cet espace d'échanges.



- Les participant-e-s ont été très impressionnés par les défis à relever par les communautés paysannes pour cultiver et se nourrir dans ces conditions environnementales : petites surfaces, reliefs, forte érosion des sols, événements climatiques comme cyclone, tempêtes tropicales, sécheresse... et ils soulignent la forte résilience des communautés paysannes.

- Ils ont observé une importante diversité de cultures et de variétés, en quantité et qualité de semences paysannes présentées dans les banques de gènes communautaires et dans les marchés de semences.

- Lors du marché de semences à Chimanimani organisé par Tsuru, un système de tickets d'achat est mis en place. Les paysan-ne-s vendent leurs semences contre des tickets qui sont ensuite valorisés en monnaie. Même si le prix a été jugé relativement faible par les participants observateurs qui suggèrent alors une meilleure valorisation des semences paysannes et de l'important travail fourni par les paysan-ne-s, cette approche a été très inspirante.
- Le rôle des femmes, paysannes, dans la gestion de la biodiversité pour l'agriculture et l'alimentation a été très remarqué, salué et réaffirmé comme central.
- Les participant-e-s ont relevé que la diversité des cultures de tubercules, des fruitiers... a été moins visible.
- Plusieurs éléments méthodologiques ont été appréciés par les participant-e-s, tel la roue de la diversité, présentée par le CTD ou encore la valorisation monétaire des semences paysannes par Tsuru dans le marché des semences.
- Cependant, certaines approches d'accompagnement peuvent sembler ambiguës. En même temps que l'ong d'accompagnement cherche à soutenir la communauté à conserver ses semences traditionnelles, indigènes, paysannes, elle initie des projets d'introduction de « nouvelles variétés issues de la recherche » via l'évaluation participative ou même appuie la promotion de semences hybrides.



3- Recommandations – perspectives

- L'espace d'échanges a été une source d'inspiration pour nourrir et consolider les dynamiques des organisations qui ont eu la chance de participer. Un participant se résume au proverbe : « *Tant qu'il reste à faire rien n'est encore fait.* »

- Le fait que les variétés présentées dans les espaces soient peu décrites (caractères tel le cycle, type de sol...) a été relevé comme pouvant être un point à améliorer, tout en veillant à la question cruciale de la protection des connaissances des communautés paysannes relatives à ces variétés paysannes (locales, indigènes, traditionnelles).
- Malgré leur appréciation générale globalement positive, certains participant-e-s ont relevé le fait qu'ils auraient apprécié des temps d'échanges pratiques entre paysans sur les techniques de gestion de la diversité en agroécologie, techniques de traitements naturels des semences et autres techniques de conservation...
- Les temps d'échanges entre les initiatives des organisations paysannes

des



différents pays représentés ont été serrés. Même si les discussions informelles ont permis aux participants multi-pays du groupe de mieux se connaître, il aurait été apprécié, sur la base de photos, d'aménager des temps d'échanges, avec l'interprétation, entre les initiatives des différents pays, pour mieux connaître qui fait quoi et ce en vue de réseauter sur le continent.

- La constitution multiacteurs du groupe intégrant des représentants du gouvernement et/ou responsables de banque de gènes national a été apprécié, permettant de nouer des liens ; même si le groupe regrette certaines interventions et attitudes condescendantes de quelque représentante du gouvernement.
- Le temps d'échange sur les prochaines étapes à enclencher suite à cette rencontre a été limité et certaines participant-e-s s'interrogent sur les suites qui seront données.
- Les discussions et débats de fonds sont intervenus relativement tard dans l'agenda de l'échange. A certains moments une co-animation aurait pu faciliter la prise en compte des différents points de vue.
- Les contacts avec de (potentiels) représentants des gouvernements dans les négociations internationales tels que le TIRPAA ont été une bonne opportunité d'échanger. Le prochain GB10 aura lieu en novembre 2023, ce qui fait de la courte période intersession une opportunité à saisir pour le plaidoyer au niveau des délégués africains. Suite au GB9 et en vue du GB10, une réunion africaine serait intéressante, avec les alliés représentants des gouvernements.
- Une rencontre en visio-conférence permettrait d'assurer un suivi sur la stratégie à mener. C'est une demande formelle de certain-e-s participant-e-s (Kenya, Zambie, Cameroun) qui a été formulé à Anne qui a présenté en synthèse le dernier GB9. Nous devrions prévoir cela dans l'agenda à venir.

- L'espace a été utile pour commencer à débattre et échanger sur les stratégies nationales pour la reconnaissance des systèmes semenciers paysans et la réalisation des droits des paysans dans les cadres juridiques nationaux. Il est important de dégager une stratégie claire pour que les systèmes semenciers paysans ne se limitent pas à tenter de s'adapter au système conventionnel, commercial, industriel, mais développent leur propre système législatif de mise en œuvre des droits des paysans, avec leurs critères et règles définies par les communautés paysannes, selon leurs propres réalités.

- Alors que l'harmonisation des réglementations sur le commerce des semences est poussée des niveaux communautaires jusqu'au niveau continental, il est important de continuer les échanges, le partage d'informations, pour bâtir des stratégies communes pour la reconnaissance des systèmes paysans et la mise en œuvre des droits des paysan-ne-s dans les cadres juridiques nationaux et communautaires. Les documents relatifs aux initiatives pays devraient être mieux partagées.



- L'espace a été très inspirant pour fortifier les dynamiques des initiatives paysannes en cours. Il a également été très utile pour le groupe francophone qui a pu créer et/ou resserrer les liens pour plus d'efficacité dans les alliances en Afrique de l'Ouest. C'était une bonne occasion de se rapprocher du Cameroun, qui fait partie de l'espace OAPI, et de tisser des liens forts et de dégager des perspectives de collaboration.
- La foire ouest africaine des semences paysannes (dans sa version géographiquement tournante) sera organisée par le COASP-Bénin en mars 2023. Une recommandation pour continuer à tisser entre la région d'Afrique Australe, de l'Est et de l'Ouest serait d'organiser la participation des quelques paysan-ne-s d'Afrique Australe et de l'Est à cet espace béninois et ouest africain.
- L'aspect organisationnel et logistique de cet échange paysan à paysan a été salué. Les remboursements des frais engagés par les participants ont été efficace et précis. Même si les temps de voyage en bus ont été très long pour joindre un point à l'autre, le « temps en valait la chandelle ». Les conditions de restauration et d'hébergement ont été confortables ; même si le partage de chambres très spacieuses et souvent aménagées en twin, pour celles-ceux qui le pouvaient, aurait permis encore plus de convivialité au sein du groupe et de potentielles économies budgétaires.
- Le rôle de l'interprétation à travers ses deux protagonistes Cléo et Fémi a été fondamentale. La prestation a été d'une grande qualité. Une note négative vient entacher leur prestation engagée : 3 récepteurs ont disparu du lot de matériel qu'ils ont loué et pour lequel ils ont engagé leur responsabilité. Le fait est que le remplacement de ces 3 récepteurs devra être pris en charge par le budget de l'échange ; la solution à ce regrettable incident est en attente. Ceci amène la question de savoir s'il ne serait pas plus « rentable et durable » d'investir dans du matériel portatif pour le mouvement ; quid du financement et de la responsabilisation d'une organisation pour sa maintenance.

En conclusion, l'appréciation générale de cet échange a été une réelle opportunité. Des jeunes ont pu participer à la rencontre. Ce qui a permis de continuer à ouvrir leur esprit et diffuser activement les enjeux liés aux semences et aux droits des paysans

De tel échanges de proximité permettent de mieux se connaître et de consolider des liens entre Afrique De l'Ouest et Afrique du Sud et de l'Est, pour qu'un réseau fort et efficace, basé sur les dynamiques dans les terroirs puissent plaider pour la promotion, protection et réalisation des droits des paysan-ne-s.

Les remerciements sincères de toute l'équipe venue d'Afrique de l'Ouest sont adressés aux équipes d'ACB Bio, de PELUM, CTDT, TSURO qui ont permis cet échange.

A4. LISTE DES PARTENAIRES, ORGANISATIONS ET ASSOCIATIONS PRÉSENTS À LA FOSPAC III.

1	FOKOUA Mitterand	Biotechnologie végétale Ingénieur agronome Mbamayok	69383 1830	fokoua.mitterand@390@gmail.com	
2	Mme Edou Crescence	exposante	673955924	-	
3	Amah Rose	Mbamayok	-	-	
4	NGO SOTI EXOVI clemente	BELECOE	690815512 693451671	-	
5	Komedie Ghikain	Délégué GIC ASPATH	655-28-24-85	ghikainkomedie@yahoo.com	
6	AMAROSE ROSE				
7	Nama Arame	Radio Essé	671461403		

N	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACTS	SIGNATURE
8	Mouta Nyliette	exposante	690 24 2817	
9	nto lo Nitka	exposante		
10	Beyala Aitha	exposante	672-63-49-70	
11	Awana marie Brigitte	exposante	652 25 30 10	
12	EMBOLO Bernadette	exposante	674-04-51-57	
13	NKOLO Veronique	EXPOSANTE		
14	ELEMBE Jacqueline	EXPOSANTE		

N	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACTS	SIGNATURE
15	MUNDO Rosalie	exposante		
16	BINGANA Emilienne	exposante		
17	ANABA Marie	exposante		
18	ONANA Marie	exposante		
19	MINKOULOU Jacqueline	exposante	675-6742-10	
20	BIDJA AGATHE	EXPOSANTE	670-38-51-40	
21	MENYE ISABELLE	EXPOSANTE	678-40-58-36	

N	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACTS	SIGNATURE
22	AKAMBA JULIETTE	Exposante		
23	MIBALA Veronique	Exposante	674-50-06-00	
24	OLINGA LEONIE	Exposante	670-88-68-22	
25	ETSOA Martine	Exposante		
26	FOKOUA MILLERAN	Exposant	693 831830 697 707138	
27	FOTSING TURYL	Exposant	683 031495	
28	ZENOUÉ ZE URICH	Exposant	697 707138	

N	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACTS	SIGNATURE
29	MAKOUNDJOU NBA RUTH	CPF DE NBOHO	6815194 92 w.	
30	FOKEU PATRICE ALAIN	FADER/CEFAMN	699700499 w	
31	SOKO Klemenang Paulin	FADER/CODAS Caritas Nkongzamba	676-26-22-04 w	
32	TOTSEU ELVIS	FADER/ Caritas Buea	675971422 w	
33	NIBA CHE Emmanuel	FADER/ Caritas-Buea	678791321 w	
34	MWENG Nathalie	Exposante	655 02 6391	
35	ARETOUYAP ABBOU	COOPROVIPAOCUN	699892790	

N	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACTS	SIGNATURE
36	TOMBONAN Carine	Exposante	687707138	
37	Nuono Mbella	Exposante	658938533	
38	NNONO barbare	Exposante	675612832	
39	Nrowo Jeanne	Exposante	655526755	
40	beyala Marie	Exposante	681704533	
41	boula sophie	exposante	673689044	
42	Mendengue Sidonie	exposante	673724513	

N	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACTS	SIGNATURE
43	NTOLO Essola	opposante	+ +	
44	Obele Bekola ANASTASIA	opposante	+ +	
45	ONANA Marie	Exposante	+ +	
46	Mboue ESSINA	exposante	673 04 20 32	
47	ENONBO Marie Paul	opposant	+ +	
48	AYO Elisabeth	opposante	674 19 87 10	
49	Mbonba Brigitte	opposante	+ ±	2

N	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACTS	SIGNATURE
50	ZEH ESSINA Chantal	opposante	673 77 68 18	
51	ESSINA ERNESTINE	opposante	670 82 10 56	
52	Mendouo Marie Nite	exposante	677 76 84 53	
53	EJA Senaphine	opposante	+ ± ±	
54	ESSAMBA MARIE	opposante	653 66 25 52	
55	NDZALA Rebeca	exp	675 54 14 16	
56	Meyo HELENE	exp	+ ± ±	

N	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACTS	SIGNATURE
57	NGONO Martine	677 21 75 3 opposante	677 21 75 3	
58	NDOTONIQUE	opposante	673 74 75 62	
59	EDZIMBI Hontenae	exp	675 78 43 33	
60	ABOUMÉ BABALA Virginie	exp	670 14 47 08	
61	NGO'PADIA suzanne	exp	675 77 28 76	
62	EXODO Patrick	exposant Cabinet EDANGA	690 48 10 84	
63	ASSONO Prudence	exposante Re sol	693 26 48 06	

N	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACTS	SIGNATURE
64	Essengue Delphine	Nkolfor exposante	671817691	
65	Etogo Alain	exposante	671817691	
66	YAO Angèle Célestine (FODECC)	FODECC	699 01 51 61 W	P.O.
67	NDIÉI MONCUR Jean	FODECC	678 99 59 14 W	
68	MANGA Victorine Prudence	FODECC	671 04 02 30 W	
69	Tibaba Alain Roger	- " -	690 03 5434 W	
70	EBENE Jean Jacques	GIL GRAD /	672 817 117 W	

N	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACTS	SIGNATURE
71	NGONO ANTOINETTE	MOINAM	670 09 55 71 621 95. 63 00 W	
72	NGAN ONANA KAROL	MOINAM	696 11 36 67	
73	KENGNI ELVIS	TA ANKH	674 30 72 20	
74	TOMY ANANI	MOINAM	694 43 13 20	
75	Mme Doui Julienne	MOINAM	697 87 52 86	
76	Mme JAH Julienne	MOINAM	678 72 84 68	
77	NANFAK TSAFOUET	TA ANKH	690 81 08 73	

N	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACTS	SIGNATURE
78	FOHOU which	EAPCOO- CA	694 18 07 07	
79	MIGUELE ANG BRUNELLE	TA ANKA	691 63 81 85	
80	NKOUROU Bernaine	exposante	671 83 26 96	
81	ESOU YVETTE	exposante	673 99 59 24	
82	Mme OSSENE Madeleine	exposante	673 99 59 24	
83	AKAMBA Therese	exposante	677 51 71 87	
84	Bella pulcherie Mortense	exposante	658 32 20 04	

N	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACTS	SIGNATURE
85	SAFANIA VERONIQUE	Exposante	≠ ≠	
86	ABONO elinabeth francine	exposante	673995924	
87	ZE Sophie	exposante	678969538	
88	Sophie DEALA	exposante	678969538	
89	Nbono nicole	exposante	670444180	
90	MKPAT Marie	exposante	≠ ≠ ≠	
91	KOSSA Chantal	exposante	≠ ≠	

N	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACTS	SIGNATURE
92	ASSANBA BISSANI San Bisse	exposante	680 674397	
93	Mbouni AMACK jean paulin	exp	677 597690	
94	ABE ANDYONOU Delphine	exp	678540606	
95	AYE BIBIANE mbelen PRUSLA EPEE	exp	677 597490	
96	MVOTO ROSE P	exp	672 98 8791	
97	MCOUBONG Gentruide epee ROH	exp	656 14 7113	
98	Mbah ESSONO	exp	698 6646 698646620	

N	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACTS	SIGNATURE
99	LINGOM ANDRE CHRISTIAN	GIC PAP	655084550	
100	PRISO GUIDIANTIE	FODEC	690053016	
101	BALLA Philorene	exposante	696414140	
102	SAMA Jeanne	exposante	691324673	
103	Nbono Therese Eusele	exposante	672768553	
104	NILO Jacqueline	exposante	672331424	
105	Tsala Dorothee	exp	67790535	

N	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACTS	SIGNATURE
106	MR EBANGA Clinga	exposant	672 33 1424	
107	Mendoro Marguerite	exp	677768453	
108	AJISSI marthe	exp	653-02-5158	
109	BAYIWA ANNE CAROLE	exp	656668415	
110	TCHOWING ADONISE	EXP	698962359	
111	TOUSSIE VIERA	EXP	678839433	
112	BIWOLE ARSENE	EXP	651-08-14-72	

N	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACTS	SIGNATURE
113	Groupe EMAK-FISH SARL	PISCICOLE	693-471-620	
114	NGAENG CARINE	GROUP EMAK-FISH	691-65-9900	
115	VERONIQUE ASINA	GROUP-EMAK-FISH	670492669	
116	EIEME EIEME CHRISTIAN NOEL	GROUP EMAK FISH	679.77.33.72	
117	KEBE Douglas Simon Stéphan	Group EMAK FISH	675 5176 47	
117	Eloundou Diemzone	DEFUSLAN COOP-CAI	678 49 80 22	
118	KOMEDJIE NGANDE GHISLAIN	BIC ASPAH-HAUT-NKAM	655-20-24-85	

N	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACTS	SIGNATURE
119	Doucou Franck Louis	restaurant	673 99 16 72	
120	ATA PEBNO THADDEE	PLADD	657371259	
121	BENGONO Lucienne	hôtellerie	658 627 232	
122	EDOA KOUNGOU MEGANE	hôtellerie	699-16-72-69	
123	MVOTIO CHARCELINE	hôtellerie	673 52 32 30	
124	ARAMBA NKOMO MARIE JOSEPH	hôtellerie	655 27 35 62	
125	OKALA Benedicte	expo	651 50 37 65	

N	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACTS	SIGNATURE
126	DIGABI EPE AKADIRY Syndic	ONG MU4ISSI ETNIAORREMENT	077-42-45-57	
127	Ivora Valentin	APETI	077 11 31 51 066 77 87 99	
128	Mme MBAMBAT JEANNE	ESEKA	674 36 99 22	
129	Pagal Lydie	ESEKOL	694-30-08-37	
130	Mme TIGYO ROSE	ESEKA	698945635	
131	Mme NDO NDO NGUYEN NGUYEN	GIE PAP	655-75-28-14	
132	MENQUE ONDART BLAISE	ADD	6734595 87	

N	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACTS	SIGNATURE
133	BIDIMA Clement Arnold	RADD	696262031	
134	ZINGELE Ze MURICUR	FRESH IMPDETUS	697 70 71 38	
135	ABAH NDI Philippe Sindato	ADD	655-01-80-08	
136	BINELI Mbazzi Stanislas	ADD	696-96-61-08	
137	MENZOMO MVOGO Felicite	ADD	694785037	
138	NGAMADJEU Damnick	FADER	679752113	
139	FOKEU Alain patrice	FADER	699700499	

N	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACTS	SIGNATURE
140	AMBASSA PATRIALE	expo	677680735	
141	Mme NSOHOU gethuede	exposant	656147173	
142	ABOMO ADASTASIE	Exposant	639601092	